

Militants, Membres de la Commission
des Affaires Sociales, Culturelles et
Educationnelles (TOUS)

Objet:

Invitation à la réunion de
la Commission des Affaires
Sociales, Culturelles et
Educationnelles

Militants, Fonctionnaires Permanents
de la Commission (TOUS)

Militante,
Militant NZANYWAYIMANA Anthère.....,

J'ai l'honneur de vous inviter à la
réunion de la Commission des Affaires Sociales, Culturelles et
Educationnelles qui se tiendra à la Permanence du M.R.N.D. en
date du 12 avril 1977, à partir de 9 heures du matin.

A cette réunion, nous étudierons les
avant-projets préparés par les Fonctionnaires Permanents de la
Commission, dont vous possédez déjà des copies, en vue d'émettre
nos avis et considérations pour le compte du Comité Central.

Il s'agit des documents ci-dessous:

- Politique Rwandaise de l'Education.
- Politique Culturelle Nationale.
- Politique Sociale au Rwanda.

Eventuellement d'autres documents,
notamment "Animation populaire dans le cadre du M.R.N.D." et
"Education physique de masse" pourront vous être présentés sur place.

La présence de tous est vivement
souhaitée.

Le Président de la Commission
Monseigneur NSENGIYUMVA Vincent

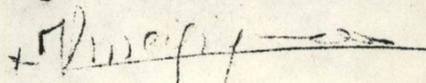
Copie pour information à:

- Son Excellence Monsieur le
Président de la République
et Président-Fondateur du M.R.N.D.

KIGALI.-

- Monsieur le Secrétaire Général du
M.R.N.D.

KIGALI.-



Aux Membres de la Commission des
Affaires Sociales, **Culturelles et**
Educatives.-

Objet : Transmission docu-
ment n°2 définition
de la Politique So-
ciale au Rwanda.-

Mme HABIMANA NYIRASAFARI Gaudence
Mme NTAHOBARI NYIRAKAROMBA Béatrice
Monsieur MUTEEMBEREZI Pierre Claver
Monsieur HATUNGIMANA Callixte
Monsieur NTIBITURA Bonaventure
Monsieur NTIGASHIRA Simon
Monsieur RUHASHYANKIKO Nicodème
Monsieur BUTERA Sixte
Monsieur SIMBA Aloys
Monsieur NZANYWAYIMANA Anthère
Monsieur KAYOBOKE Ferdinand
Monsieur MPFIZI Christophe

Mesdames,
Messieurs,

J'ai l'honneur de vous faire parvenir
le document n°2 relatif à la définition de la politique sociale
au Rwanda, afin de vous permettre de préparer notre prochaine
réunion dont la date vous sera communiquée en temps opportun
et à l'occasion de laquelle nous pourrions émettre nos avis
et considérations au bénéfice du Comité Central.

Je vous en souhaite bonne réception.

Copie pour information à :
Son Excellence Monsieur le
Président de la République
et Président-Fondateur
du M.R.N.D.

LE PRESIDENT DE LA COMMISSION
MONSEIGNEUR NSENGIYUMVA Vincent.-

KIGALI.-

Monsieur le Secrétaire Général
du M.R.N.D.

KIGALI.-

V. Nsenziyuma

DEFINITION DE LA POLITIQUE SOCIALE AU RWANDA.

I. INTRODUCTION.

Il est un fait certain, dans l'histoire de notre pays, que le Rwanda a dû passer des périodes où sa population vivait en chasseurs nomades à la recherche de leur nourriture soit d'origine végétale (racines, graines, fruits, légumes, etc.) soit d'origine animale en traquant des animaux terrestres ou aquatiques.

Les innovations, comme l'agriculture, la domestication des animaux, la poterie, la vannerie, le tissage, la forge, la tannerie, le travail de bois, la construction des maisons, le sens de la propriété privée, sont venus révolutionner leurs modes de vie en leur imposant des perpétuels changements jusqu'à nos jours.

A travers tout ce passé, le rôle joué par les "grandes familles" était considérable, en particulier en ce qui concerne l'exploitation des terres : plus d'épouses, partant plus d'enfants, signifiait plus de mains d'œuvre, plus de force, plus de richesse, plus de sécurité, plus de pouvoir politique. De là, tout le contenu social rwandais, depuis l'éducation familiale jusqu'à l'organisation du travail, des sports et des loisirs dans la discipline et la solidarité.

En ce qui concerne l'éducation familiale, l'aspiration des couples à avoir une nombreuse progéniture était partagée par tous les membres de la "grande famille" qui vivaient regroupés autour du chef clanique et qui contribuaient, sur différentes formes, à la "socialisation de l'enfant" en vue de le préparer à ses responsabilités futures.

L'enfant étant considéré comme une garantie de la perpétuité de la famille, un appui en cas de maladie, de détresse ou de vieillesse, sa valeur était fonction du sexe le plus apte à assurer cette mission sociale. C'est ainsi que le sexe masculin était préféré au sexe féminin, avec le désir des parents de voir leurs enfants réaliser des ambitions qu'ils n'ont pu réaliser eux-mêmes. Ce désir se reflète dans les noms donnés aux enfants, dans les tâches leur assignées ainsi que dans certaines pratiques et rites y afférents, tels que l'apport d'amulettes en guise de garantir la virilité du garçon, la fécondité de la fille, les meilleures chances dans la vie, etc. Ainsi donc, il ne s'agissait pas seulement d'avoir beaucoup d'enfants, mais des enfants éduqués et socialement potentiels.

.../...

Quant à l'organisation du travail, des sports et des loisirs, celle-ci consistait en la distribution des tâches entre l'homme et la femme et entre les enfants, selon qu'ils sont garçons ou filles.

Ainsi l'homme, chef de la famille, s'occupe des travaux de force, de responsabilité ou de risque tels que le défrichement, l'abattage d'arbres, la forge, la construction; il garde le bétail, gère le patrimoine familial et accomplit les rites religieux; c'est lui qui organise la vie politico-administrative et qui se livre à la guerre.

La femme cumule les corvées domestiques, l'éducation des petits enfants et les travaux de l'agriculture depuis le labour jusqu'à la gestion des récoltes. Elle ne participe aux affaires publiques que discrètement comme conseillère fidèle et incontestée dans les décisions de son mari. Elle ne s'adonne à aucune activité sportive et ses loisirs sont limités aux travaux de tressage, de vannerie et de perlage pendant que l'homme, les jeunes gens en particulier, fait des compétitions de tir à l'arc, de saut en hauteur, de combat sans armes, etc., avec comme loisirs le jeu de l'"igisoro" et les veillées animées "igitaramo" conçus pour mieux développer les facultés mentales et socialiser davantage la personne.

Les enfants, selon qu'ils sont garçons ou filles, sont initiés dès le bas-âge aux activités du père ou de la mère. Comme loisirs préférés, ils passent volontiers des veillées à des devinettes "ibisakuzo" ou à écouter avec beaucoup de plaisir les légendes "imigani" au moyen desquelles la sagesse rwandaise leur transmet sa culture, ses traditions et sa philosophie. Cette énorme contribution à l'éducation de la jeunesse justifie la place privilégiée que la société rwandaise réserve à la vieillesse.

Ce bref panorama sur le contenu social rwandais nous met devant des réalités positives, malheureusement en train de sombrer, mais qu'il faut révolutionner si nous voulons une organisation sociale posée sur des bases authentiquement rwandaises.

En fait, les faits saillants et les conclusions qui s'en dégagent nous montrent que du nomadisme, les structures familiales s'affermissent dans la société agricole, non seulement en raison d'un niveau économique plus élevé, mais surtout en raison de l'élaboration d'une organisation sociale de la famille par l'intermédiaire du système clanique et patriarcal. La sécurité se trouve renforcée par le développement de la "grande famille" qui a comme responsabilité primordiale l'éducation, la protection et la discipline des jeunes. L'autorité et l'influence de la famille sont très grandes en ce domaine et le contrôle exercé par les aînés sur les jeunes est fort coercitif. La "grande famille" ayant besoin de tous ses membres pour subsister, la participation aux entreprises de la communauté a un caractère collectif et non individuel. L'entre-aide, basée sur cette grande solidarité clanique est obligatoire dans diverses circonstances de la vie familiale et sociale (umuganda, ubudehe, intworerano, soins précieux aux vieillards, aux orphelins, aux malades mentaux, aux handicapés physiques, etc.).

Malheureusement, les cultures, les religions et les normes sociales des puissances étrangères, parfois mal comprises, tout en apportant des éléments positifs à notre développement socio-économique, tels que la scolarisation, les services de santé, le travail salarié, l'urbanisation, les moyens de communication adéquats, etc., ont été aussi des facteurs de désorganisation et d'effondrement de nos structures sociales et de nos valeurs morales, en milieu urbain en particulier.

Cette violence faite à nos mentalités par ces puissances étrangères ont eu sur la société rwandaise d'aujourd'hui, dans certains cas, un effet plus destructif que les maux des guerres et des épidémies. Les exemples abondent, dont l'inadaptation et la délinquance juvéniles, la prostitution et le banditisme.

Une révolution sociale s'impose donc comme seule remède à cette déplorable situation qui coexiste avec de graves problèmes d'ordre socio-économique et démographique, mettant constamment le Gouvernement Rwandais hors de piste pour la mise sur pied des services sociaux et sanitaires de base, susceptibles de permettre à la population de jouir d'un minimum possible de Bien-Etre.

II. DEFINITION.

1. ORIENTATION ET OBJECTIF.

Orientée par la situation démographique particulièrement angoissante du pays, situation qui se matérialise par le fait que tous les programmes nationaux d'alimentation et de nutrition, d'occupation des terres, de logement, d'emploi, d'éducation, de lutte contre les maladies; bref, d'infrastructure sociale et économique en général s'adressent à un grand nombre de populations à desservir avec des ressources limitées, dont l'évolution (1,5%) est à la moitié de celle de la population (3%), la politique sociale au Rwanda ne peut se concevoir qu'en termes de moyens efficaces à mettre en oeuvre pour aider la population rwandaise à prendre conscience de sa situation et des possibilités d'action dont elle dispose pour améliorer son niveau de vie tant matériel, éducationnel, moral que culturel par une éducation concrète permanente pour susciter, coordonner et soutenir les initiatives dans un mécanisme d'ensemble capable de canaliser les efforts de développement vers la population.

2. MOYENS D'ACTION.

2.1. Promotion socio-économique.

La mobilisation de la communauté en est le préalable indispensable et fait partie de l'animation qui devra se diriger vers l'amélioration de la production des denrées alimentaires, l'augmentation du revenu familial, la promotion de l'hygiène du milieu et le développement de l'éducation de base.

L'amélioration de la production des denrées alimentaires visera, en premier lieu, à apprendre et à fournir à la population les moyens de conservation des récoltes pour les mauvais jours, à réprimer l'exploitation du paysan par l'égoïste commerçant, à encourager le programme de l'OPROVIA, à favoriser les échanges inter-régionaux et inter-communaux des produits vivriers, ainsi qu'entre les marchés dans une même Commune,

.../...

moyennant le développement des moyens de communication adéquats. Ceci aidera au contrôle des prix des aliments de base, favorisant ainsi leur accessibilité par toute famille rwandaise. En second lieu, elle visera à stimuler l'augmentation de la production par la diversification des cultures vivrières, la conservation du sol au moyen des campagnes nationales de **lutte anti-érosive** et son **enrichissement**, notamment par l'utilisation hygiénique des matières fécales comme fumier, en attendant la disponibilité des engrais chimiques et le développement du grand élevage à l'échelle familiale.

Une éducation soutenue devra aussi sensibiliser la population à produire des aliments de grande valeur nutritionnelle, qui actuellement entrent encore très peu dans l'**alimentation rwandaise** (arachides, soja, légumes, fruits, oeufs, viande de volaille, de lapins et de poissons élevés dans les étangs artificiels organisés au sein des travaux communautaires communaux ou des coopératives des jeunes).

Toutes ces activités demandent le concours des Bourgmestres, des Conseillers communaux, des Responsables des cellules, des Agronomes et des Moniteurs agricoles, des Assistantes et Monitrices Sociales, des Encadreurs de la jeunesse, des Enseignants, des Autorités confessionnelles locales et des Responsables du commerce.

La contribution du Gouvernement **serait** de faciliter l'écoulement de l'excès de la production afin de soutenir les efforts consentis.

Aussi, faut-il attirer l'attention des responsables sur le fait que dans certaines régions du pays, l'extension des cultures industrielles, tel que le thé, etc. ne devrait pas se poursuivre **indéfiniment** au détriment des cultures vivrières, ces premières occupant déjà la presque totalité des marais qui constituaient la seule possibilité de la population.

Au point de vue économique, l'animation devra aussi encourager et soutenir les activités coopératives et artisanales susceptibles d'augmenter le revenu familial comme la briqueterie, la tuilerie, la menuiserie, l'extraction des pierres et du sable. Ce qui, avec la politique de décentralisation de petites entreprises dans les zones rurales, aidera au problème du chômage et contribuera énormément à l'amélioration de l'habitat rural, par l'organisation d'un système de construction en commun des maisons d'**habitation** pour qu'à la fin chaque famille-membre puisse avoir un logement décent. Une planification judicieuse de l'emplacement de ces habitations est indispensable en perspective d'un regroupement progressif des familles à proximité des centres d'intérêt, selon les projections d'avenir du développement communal.

Le Gouvernement prêterait son concours par la fourniture de certains matériaux, tels que le ciment, les tôles dans certains cas, etc., payables à moyen ou à long terme.

.../...

En ce qui concerne l'habitat urbain, tout en encourageant le programme des **Compagnons Bâtimeurs**, qui semble mieux rencontrer les possibilités des familles à revenus modestes, le souhait est qu'une telle oeuvre soit aussi envisagée par certains organismes nationaux, comme la Banque de développement, les Banques populaires, la Caisse Sociale, etc.

Quant à la REBAR et la Caisse hypothécaire, nous semble-t-il, leur action serait plus opérationnelle si les deux collaboraient étroitement, la première en tant qu'organe d'exécution et la seconde en tant que celui d'exploitation.

En outre, pour les prêts aux fonctionnaires, le Gouvernement devrait d'avantage accorder la priorité aux avances pour construction des maisons d'habitation.

Enfin, l'animation n'oubliera pas non plus la promotion de notre patrimoine artistique, comme la sculpture, la vannerie, la broderie, la poterie et la forge qui sont infiniment intéressantes pour le tourisme, dont le pays a tant besoin.

Ici, les Maîtres, les Assistantes et les Monitrices Sociales, les Encadreurs de la Jeunesse et les Artistes rwandais ont un grand rôle à jouer pour donner des idées nouvelles sur la confection des différents articles pouvant être facilement vendus.

La promotion de l'hygiène du milieu, en vue de prévenir les maladies transmissibles, ne pourra s'obtenir que grâce au développement socio-économique global; mais en attendant les efforts doivent tendre vers la motivation des familles pour la construction et l'utilisation hygiénique des latrines familiales ainsi que pour le traitement simple mais efficace de l'eau de boisson par l'ébullition et l'utilisation des filtres à sable.

Le personnel social et sanitaire devra donc pouvoir sortir de son foyer social, de son dispensaire ou de son centre de santé pour aller dispenser ces conseils accompagnés des démonstrations pratiques dans les familles et les groupements sociaux.

Le développement de l'éducation de base devra porter sur un enseignement pratique orienté vers l'acquisition d'un éveil d'intérêt pour l'information, d'où la nécessité de l'alphabétisation fonctionnelle qui exige une collaboration active des intéressés.

L'organisation des clubs d'alphabétisation utilisant, par exemple, la méthode de Frei qui a déjà fait ses preuves dans certains centres du Pays, comme Kirarambogo et ailleurs, pourrait être mise sur pied et la tâche serait assurée par les Assistantes et Monitrices Sociales, les Encadreurs de la jeunesse, les Enseignants et les Etudiants en vacances préalablement entraînés.

.../...

Il reste cependant vrai que les Ecoles sont, par excellence, les endroits d'acquisition des notions solides en matière de santé ou de Bien-Etre. Ainsi certaines activités s'inscrivant dans le cadre du développement communautaire, petit à petit introduites dans la vie scolaire (jardins scolaires, élevage de volaille, de lapins et de poissons, construction et entretien des latrines, confection des filtres à sable **et diverses activités professionnelles**), avec le concours de l'Agronome ou Moniteur agricole, de l'Assistante ou Monitrice Sociale, de l'Encadreur de la jeunesse, de l'Agent d'assainissement, pourraient créer, du banc de l'Ecole, un état d'esprit qui accompagnera la vie **entière de l'enfant**.

L'acquisition de cette reconversion des mentalités dans les Ecoles est une exigence, mais malheureusement nos Maîtres d'Ecoles y sont mal préparés. Cependant, les lacunes actuelles pourraient être comblées par l'organisation des recyclages multidisciplinaires des Enseignants avec d'autres travailleurs sociaux également concernés par les problèmes de la promotion humaine.

Bref, l'effort collectif de coordination de ces différentes activités de promotion socio-économique apparaît désormais comme la seule stratégie de l'action sociale au Rwanda et exige la sensibilisation de tous les secteurs de la communauté ainsi que la création de diverses associations coopératives et éducatives des hommes, des femmes, des jeunes, des vieux même; des groupements professionnels, **mutualistes** ou d'**oeuvres d'assistance sociale**, etc. volontairement et pleinement engagés dans la croisade de développement national.

2.2. Promotion de la santé.

Tel que recommandé par le séminaire sur les soins de santé primaires, réuni à Butare du 16 au 18 novembre 1976, la politique sanitaire au Rwanda doit s'orienter vers la mise en place des Services de santé de base, services à la fois simples et efficaces sur le plan du coût, des techniques et de l'organisation, facilement accessibles à la population et capables de promouvoir son état de santé, en vue de garantir sa participation au développement socio-économique du pays.

Les types de tels services existent à Kirarambogo, à Murunda et à Nyakabanda, et leurs activités, dont l'éducation sanitaire et nutritionnelle de la population constitue la clé de voûte, sont détaillées dans les recommandations **annexées au présent document**.

L'éducation sanitaire et nutritionnelle de la population dans les Foyers Sociaux, les Centres Nutritionnels, les **Dispensaires**, les Centres de Santé, les Hôpitaux, les Ecoles constituent en effet la méthode par laquelle nous pourrons donner aux familles, aux mères en particulier, des causeries

.../...

pour éviter une nouvelle grossesse. Pour ce faire, la femme enceinte devait accoucher chez ses parents et y rester jusqu'au moment où l'enfant accompagne d'autres pour chercher de l'eau. Ceci a évidemment conditionné la polygamie, car cette suspension des rapports intimes couvrait la période du début de la grossesse jusqu'à 2 ans ou plus après l'accouchement. Aussi l'utilisation des produits spermicides était de rigueur chez certains dès la reprise des rapports sexuels.

Ce souci commun aux Rwandais et aux Africains en général, d'avoir des enfants et de les faire grandir convenablement, doit raviver la conscience des familles pour les avantages ataviquement connus d'une fécondité planifiée, seule possibilité de s'acquitter honorablement de leur double responsabilité: la procréation et sa perpétuité. C'est une responsabilité que les parents ont envers Dieu et envers leurs enfants. Et pour que ces enfants aient toutes les chances de grandir et d'être heureux, une harmonisation doit être recherchée entre les ressources disponibles de la famille et le nombre d'enfants à en bénéficier. Cette harmonisation familiale est conditionnée par tout le contexte de l'harmonisation sociale et économique du pays, objet primordial du M.R.N.D.

Plusieurs termes sont utilisés pour désigner cette harmonisation familiale, entre autres :

- Espacement des naissances;
- Planning familial;
- Limitation des naissances;
- Contrôle de la population, etc.

Espacement des naissances et Planning familial rencontrent le mieux nos mentalités: le premier, parce qu'espacement des naissances n'est pas arrêt des naissances; le second, parce qu'espacer les naissances implique aussi favoriser les naissances pour les familles stériles.

Les débats, parfois chauds, dans les milieux intellectuels rwandais sur ces questions et le "comment faire?" de la population sont un indicateur du souci constant des familles rwandaises, d'avoir des enfants dont on est capable d'assurer une éducation convenable.

Cette éducation étant en grande partie à la charge de la mère, le père n'intervenant qu'en qualité de catalyseur indispensable, cette mère mérite une attention particulière tant pour la protection de sa santé qu'en ce qui concerne son statut social qui, au Rwanda d'hier, était conditionné par sa grande fécondité. A ce propos, la mise à jour d'un code familial ad hoc est urgente.

L'espacement des naissances est incontestablement l'un des appoints positifs à cette protection de la mère et de son enfant, car il permet à la mère d'une part, après chaque accouchement, de récupérer ses forces et ses réserves nutritionnelles et d'autre part, il rend possible la prolongation

.../...

de l'allaitement maternel qui assure à l'enfant une nourriture bien adaptée pendant une période plus longue avec beaucoup de chances de survie, l'enfant étant plus résistant aux infections et parasitoses. C'est donc par l'espacement des naissances, une alimentation de sevrage mieux adaptée et une meilleure protection sanitaire que nous pourrions réduire notablement la mortalité maternelle, la mortalité infantile et la mortalité des enfants de 1 à 5 ans.

La prise de conscience par les familles de cette possibilité de la diminution de la mortalité des mères et des enfants et la meilleure santé des enfants survivants aura pour résultat de les inciter à réduire davantage leur fécondité. Mais, il faut en convenir, tout cela n'est possible que si la famille a accès à des services aptes à lui fournir aide et conseils en matière de fécondité, de surveillance de la grossesse, de puériculture, de diététique infantile et de protection sanitaire générale des mères et des enfants.

Les services de protection maternelle et infantile sont fréquentés par des mères ou futures mères qui viennent demander assistance pour des besoins immédiats. Elles s'y adressent pour leurs grossesses qu'elles désirent protéger, pour être aidées lors de l'accouchement, pour y faire soigner des enfants malades ou pour assurer la surveillance sanitaire des enfants sains. Ces services touchent ainsi directement les personnes qui sont en même temps les premières concernées par la planification familiale, et cela, à des moments où elles sont particulièrement réceptifs aux raisons médicales ou sociales qui justifient l'espacement des naissances (risques inhérents aux grossesses multiples, maladies et malnutrition des enfants, etc.). C'est donc dans ces services polyvalents que les femmes trouveront le personnel le plus apte techniquement et consciencieusement à donner des soins et des conseils pour tout ce qui touche à la santé des mères et de leurs enfants et à qui elles feront le plus facilement confiance pour accepter des indications en matière de planification des naissances. C'est dans ces services que ces conseils doivent se donner avec la dignité qu'exigent le respect de la vie humaine et la discrétion que les femmes attachent à leur vie procréatrice.

Du point de vue opérationnel, si l'on veut que la planification familiale soit un jour appliquée à une échelle qu'en fin de compte ait une influence sur l'évolution démographique, il sera nécessaire de créer les structures permettant de mettre les services appropriés à la disposition de l'ensemble de la population, et cela dans un contexte de protection socio-sanitaire globale et sous une forme acceptable par la population, en ayant toujours présent à l'esprit qu'en aucun cas le planning familial ne saurait remplacer les efforts nécessaires notamment pour arriver à une distribution plus équitable du revenu national.

Enfin, pour être efficace, non seulement pour la santé de la mère et de l'enfant, mais pour la protection sanitaire générale de la population, la promotion de la santé doit être une action intégrée dans le développement national global, dont l'objectif de promotion socio-économique se confond avec celui de la Santé Publique.

.../...

.../...

communal, des Conseils de secteurs et des Comités de cellules dans l'exécution du programme.

Comme nous l'entendons, le Comité communal serait l'organe actif d'intégration et de coordination qui s'efforcerait toujours, dans la mesure du possible, de conseiller plutôt que de diriger, de montrer de l'intérêt pour le programme, de lancer de nouvelles idées, d'encourager le personnel dépendant de chacun des membres et de prendre des dispositions pour obtenir une aide spéciale en cas échéant. Il lui incomberait, en outre, de participer au programme de formation professionnelle dans les zones pilotes, d'avoir contact avec les gens des futures zones d'extension pour la préparation du terrain d'action, avec le Comité préfectoral, les autorités ministérielles et les organismes bénévoles nationaux ou internationaux, afin de montrer les réalisations, d'éveiller l'intérêt et d'assurer une aide éventuelle.

A cet égard, nous pourrions compter notamment sur l'UNICEF en ce qui concerne le matériel nécessaire au sujet des activités de la protection socio-sanitaire de la famille, sur l'UNICEF/FAO en ce qui concerne les bourses d'études et les moyens de transport.

Quant aux Conseils de secteurs et les Comités de cellules, le rôle d'animateurs permanents sur le champ d'action leur revient et ils devront également veiller aux biens généraux vitaux pour le programme, notamment les terres pour les cultures vivrières et l'élevage communautaires, les concessions à activités artisanales prévues, l'aménagement des locaux nécessaires, etc. C'est aussi aux Conseils de secteurs et aux Comités de Cellules que reviendra le grand mérite d'être toujours à la disposition des familles et de la population pour leur donner des conseils.

Deuxième étape:

Au cours de cette deuxième étape qui est, à proprement parler, la phase expérimentale du programme ajusté dans les zones pilotes, le Comité communal, les Conseils de secteurs ainsi que les Comités de cellules, avec le concours de la population, montreront ce dont ils sont capables de réaliser par leurs propres efforts.

Vers la fin de cette phase, qui durerait environ 2 ans, et selon les résultats encourageants obtenus, nous pourrions parachever le recyclage du personnel des futures zones de la première extension, compléter les données de base nécessaires, assurer l'entière coopération des Comités communaux, des Conseils de secteurs et des Comités de cellules, continuer la motivation de la population et éventuellement apporter au plan de travail les rajustements qui s'imposent afin de passer rassurés à l'étape de la première extension.

Troisième étape.

Au début de cette phase opérationnelle, le personnel qui occupera les postes clés devra être de retour pour participer aux activités dans les nouvelles zones dès leur démarrage.

Vers la fin de cette étape, dont la durée s'estime environ à **5 ans**, lorsque les nouvelles zones sembleront fonctionner d'une manière satisfaisante, nous pourrons commencer à recueillir des données fondamentales indispensables, à organiser de nouveaux stages ou groupes d'études, à motiver la population au moyen des réunions de libre discussion, en vue d'une extension progressive à d'autres Communes, selon les possibilités logistiques et la disponibilité du personnel technique - les zones pilotes restant l'avant-garde de cette extension.

Quatrième étape.

A ce moment, certains membres du personnel originaires des zones de la deuxième extension, auront déjà reçu une formation suffisante dans le cadre du programme pilote, la population aura été motivée; et le programme élargi, tout en bénéficiant de l'expérience acquise dans les zones de la première extension, devra néanmoins recevoir autant de soins que possible dans sa préparation, son adaptation et son expérimentation dans chacune des nouvelles localités.

Les zones pilotes devront maintenir la formation professionnelle, l'amélioration continue des méthodes et l'encouragement du rythme de généralisation qui pourra être grandement favorisé par l'attention soutenue du Ministère du Plan, organe central de supervision du plan national de développement, et par les programmes nationaux d'information en tenant constamment le public au courant des progrès atteints dans les régions où le programme est déjà en cours de réalisation et en encourageant les autres à bénéficier d'avantages analogues. Toutefois, ces progrès ne devront pas être trop accélérés au point de nuire à la supervision, à la coordination et au maintien de la coopération sur le plan local; non plus trop lents, mais suffisamment rapides pour que nous puissions avoir quelque espoir d'apporter une contribution appréciable à la promotion du Bien-Etre de la population rwandaise dans une quinzaine d'année, voire même moins.

IV. STRATEGIE DE MISE EN OEUVRE.

Un centre polyvalent d'orchestrement de toutes les activités qui seront prévues au programme, à l'échelon communal ou inter-communal "Centre Social de Développement", constitue un mécanisme d'ensemble capable de canaliser les efforts de développement vers la population. C'est donc, en définitive, la mise sur pied de cette infrastructure socio-sanitaire préalablement étudiée, qui résoudra à longue échéance les vrais problèmes de notre population; et chacun des responsables devra y consacrer tout ce

qu'il a de savoir, de patriotisme et d'action car, c'est seulement de cette manière que nous pourrions répondre à l'appel impératif du M.R.N.D. et à l'attente de la population rwandaise avide de santé, avide de mieux-être et qui a confiance en nous, qui a confiance dans l'action que nous menons, qui a confiance dans la voie que nous voulons lui tracer, qui a confiance en nos conseils.

Une étude élaborée de l'organisation fonctionnelle de ce "Centre Social de Développement" fera l'objet du prochain document.

Kigali, le 9 Mars 1977

Dr. HABIMANA A.

Mme BUTERA AYINKAMIYE M.

Annexe

CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS DU SEMINAIRE SUR LES SOINS
DE SANTE PRIMAIRES, REUNI A BUTARE DU 16 AU 18 NOV. 1976.

Le Séminaire sur les Soins de Santé Primaires, réuni à
Butare du 16 au 18 Nov. 1976, considérant:

- Que plus de 95% de la population rwandaise habite en milieu rural,
- Que la couverture sanitaire actuelle est insuffisante et inadaptée,
- Que l'action sanitaire est surtout orientée sur le curatif, n'atteignant qu'une faible proportion de la collectivité,
- Que les domaines préventif et éducatif sont laissés à l'état embryonnaire,
- Que cette action sanitaire n'est pas intégrée aux autres activités de développement communautaire,
- Que dans ce cadre, la participation de la population à la promotion de sa santé et au développement communautaire est minime car elle ne se sent pas concernée,

Constate qu'il convient de remplacer le terme "Soins de Santé Primaires" par celui de "Services de Santé de Base" (S.S.B.), et

Recommande une orientation nouvelle de la politique sanitaire actuelle.

Le séminaire a défini les principes de ces services de Santé de Base (objectif, personnel, activités, organisation, moyens etc...)

Définition: Les S.S.B. doivent être des services capables de promouvoir l'état de santé de la population, en vue de garantir sa participation au développement socio-économique par la mise en place des services à la fois simples et efficaces sur le plan du coût, des techniques et de l'organisation et facilement accessibles à tous.

Ces services seront assurés par 2 types de personnel:

a) Un personnel de base dont les tâches seront les suivantes:

- l'identification des besoins socio-sanitaires ressentis et non ressentis par la population et ceci en étroite collaboration avec elle;
- leur analyse toujours en étroite collaboration avec la population;
- la recherche de moyens d'action réalisables;
- leur programmation;
- leur réalisation;
- leur évaluation;
- la liaison entre la communauté et les formations sanitaires existantes;

.../...

Le recrutement de ce personnel doit répondre aux critères suivants:

- ce personnel, homme ou femme, âgé d'au moins 18 ans, doit être d'origine locale, choisi par la population et apte à suivre une formation de base lui permettant d'assumer les tâches précitées.
- il doit accepter de travailler en qualité de volontaire, ce qui n'exclut pas des mesures d'encouragement.
- ce personnel sera formé de façon permanente et au niveau local.

b) Un personnel de supervision dont les tâches seront les suivantes:

- la formation continue du personnel de base
- l'organisation, l'orientation et l'évaluation de leurs activités.

Ce personnel devra avoir la formation d'Assistante Sociale (mieux Assistant Social); il sera sensibilisé aux problèmes de santé de base par un stage dans des centres de santé pilotes tels que ceux de Kirarango, Murunda, etc...

Ce personnel de supervision n'entraînera pas de dépenses supplémentaires car on utilisera du personnel existant et déjà salarié.

Le contenu des cours pour les 2 catégories de personnel sera établi par une commission technique.

Intégration dans les structures politiques et administratives:

Le personnel de base travaillera au niveau de la Cellule et le personnel de supervision, au niveau de la Commune.

Il ne s'agit pas de créer un nouveau service mais d'utiliser les services existants dans un ensemble capable de canaliser les efforts de développement vers la population.

Intégration avec la Médecine Traditionnelle:

Le séminaire estime nécessaire l'enregistrement des guérisseurs traditionnels, l'établissement d'un dialogue et si possible leur intégration aux S.S.B.

Matériel et médicaments:

Le séminaire propose la création de pharmacies communales dont le fonds de base sera financé par les recettes des travaux communautaires (Umuganda), ces pharmacies seront gérées par un comité à constituer au niveau communal et accessibles à la population participant à l'Umuganda.

.../...

Le séminaire estime nécessaire la formation des accoucheuses traditionnelles qui devraient recevoir une trousse simple pour accouchements eutociques.

S'agissant de la trousse des Agents de santé communautaire, elle contiendra un matériel de base à l'exclusion de médicaments.

Ceci pour éviter la création d'une impression de fausse sécurité et la domination du curatif sur le préventif.

Evaluation des S.S.B.

L'évaluation des S.S.B. se fera sur l'évolution des indicateurs statistiques de morbidité et de mortalité et sur le degré d'amélioration des conditions de vie.

Le séminaire préconise l'évaluation coût-efficacité au niveau du secteur et rassure les autorités quant au coût du programme: celui-ci sera financé en grande partie par la population communale et éventuellement par une aide des organismes internationaux sensibilisés: en ce qui concerne la fourniture du matériel de base et la formation du personnel de supervision. Ce personnel sera recyclé périodiquement selon des modalités à définir par un Comité Technique.

MOTION GENERALE.

Les participants au séminaire sont unanimes à considérer que le bon fonctionnement de S.S.B. suppose une reconversion des actuels services de santé de type passif en services de santé de type responsable.

Fait à Butare, le 18 Novembre 1976.

POLITIQUE RWANDAISE DE L'EDUCATION

I. Introduction.

L'intérêt majeur que l'Etat porte actuellement à l'Education de notre pays, devient de plus en plus grand au fur et à mesure que les années passent. C'est pour cela qu'il est essentiel de réfléchir sur le processus de l'Education de la mère-patrie en vue de découvrir une politique pédagogique, des objectifs éducatifs et opérationnels pour atteindre et réaliser les grands desseins du développement socio-économique et culturel que recherche notre pays. Il est manifeste que notre pays veut rompre à tout prix avec une formation sans objectifs pédagogiques et spécifiques, sans conception éducative et sans politique générale bien déterminée.

L'Etat s'engage par là et d'une façon ferme dans un rythme de progression de telle manière que soient mises sur pied des structures nouvelles d'enseignement, de planification et de programmation adaptées aux réalités nationales de développement. Il vise autant que faire se peut à distribuer une dose importante, croissante de connaissances techniques, professionnelles, morales et civiques à un nombre croissant des jeunes Rwandais afin qu'ils puissent oeuvrer efficacement pour le pays, la collectivité, dominer non seulement les forces naturelles et productives, mais les forces sociales, et chemin faisant, acquérir pleinement une maîtrise de soi, de leur choix et de leurs actes.

L'on peut alors dire d'une façon raisonnable que la politique éducative de notre pays serait de faire de l'Education une vie, principalement une vie pleinement active. C'est donc rechercher des formes nouvelles d'éducation pouvant permettre à contribuer efficacement au développement intégral de la nation, c'est-à-dire une éducation qui favorise l'amélioration de la population, l'efficacité de l'enseignement, l'accroissement de la productivité et renforce la formation professionnelle et technique, fixe des programmes d'ajustage et uniformisés de manière que le jeune Rwandais soit à court, à moyen et à long terme un homme responsable de lui-même d'abord, de la société ensuite et enfin un agent dynamique de production et de progrès national dans tous les domaines.

En réalité, force nous est donnée de dire que les progrès de l'Education accompagnent ceux de l'économie, et par conséquent, l'évolution des techniques de production, sans qu'il soit toujours facile de distinguer les causalités respectives dans la complexité des interactions du domaine socio-économique et culturel. Il est d'ailleurs certain que lorsque l'économie s'engage sur une route de croissance et de production, l'éducation elle-même tend naturellement à fournir beaucoup de connaissances à un bon nombre de sujets, puisque d'une part, une production plus abondante qualitativement et quantitativement exige une main-d'oeuvre plus compétente, et que d'autre part cette main-d'oeuvre elle-même provoque,

.../...

par sa formation professionnelle et technique de nouvelles améliorations et de nouvelles réalisations et fait émerger des esprits inventeurs, novateurs et chercheurs.

Par ailleurs, sur une longue durée, l'éducation appelle, accompagne ou consacre l'évolution sociale et politique, tout aussi bien que l'évolution économique et culturelle. Cette interrelation effective qui se noue entre le domaine éducatif et socio-économique est une marque essentielle d'un système éducatif bien réussi.

En effet, si, sur le plan de finalité, le but de l'éducation est certes de permettre à l'homme d'être lui-même, de s'accomplir, sur le plan de l'emploi et de l'économie et ainsi que sur le plan social, le but de l'éducation doit être non seulement de préparer les enfants, les jeunes et les adultes à une profession déterminée, mais encore à optimiser la mobilité socio-professionnelle pour les intérêts de la Nation.

Dans ce sens, l'éducation signifierait se préparer à acquérir tout au long de la vie, un savoir en constante évolution, un savoir-faire pour la société et l'individu.

L'idée de l'éducation globale (par l'école et hors l'école) et de l'éducation permanente (durant la jeunesse et tout au long de l'existence) se manifeste puissamment comme une aspiration consciente, dictée par de multiples besoins, tant dans les pays qui souffrent de la stagnation d'une économie traditionnelle que dans les pays industrialisés. C'est par là que l'on voit l'importance et l'impact du phénomène éducatif.

Il reste cependant que, quelle que soit l'image propre que chaque Nation se fait de son avenir, cet avenir postule un ample développement des ressources naturelles et humaines qui détermine la politique de l'Éducation de cette Nation.

Si l'on considère cet aspect, on peut, en effet, comprendre pourquoi l'éducation est devenue l'un des thèmes préférés de la critique sociale, empirique ou scientifique, où l'homme s'efforce, dans l'état actuel des choses, de s'interroger sur le sens profond que revêt l'éducation dans ce monde contemporain en perpétuel changement, sur ses responsabilités envers les futures générations que l'éducation a pour tâche impérieuse de préparer pour le monde de demain, sur ses pouvoirs, ses perspectives et ses finalités ainsi que ses devoirs envers la société de demain.

Au reste, s'il est possible d'affirmer que les grands desseins économiques se sont toujours accompagnés d'une expansion de l'éducation, il convient de remarquer que les faits actuels le confirment d'une manière retentissante :

Les besoins du développement socio-économique et culturel (recherche scientifique et technologique), l'apparition de possibilités nouvelles d'emploi, tout cela se révèle comme de puissants moteurs de la croissance de l'éducation.

.../..

Nous voyons donc que tout ce qui précède montre les exigences nouvelles de l'effort de développement scolaire lié à celui de développement économique et social. Cela nécessite manifestement une définition d'une politique véritable de l'éducation de notre pays avec tous les aspects essentiels qui en découlent.

La raison essentielle de la recherche d'une politique éducative est que l'enseignement de notre pays est dicté non pas par le souci de faire coïncider l'éducation avec le secteur socio-économique et mental, mais par un système théorique d'enseignement inadapté et non orienté. Certes, si on est convaincu que le développement dans son ensemble doit avoir pour objectif ultime d'assurer des améliorations constantes du bien-être de tous et d'apporter à tous les avantages voulus, il faut élaborer une stratégie globale de développement qui fasse appel à l'action commune et centrée dans tous les domaines de la vie sociale, industrielle, du commerce, de l'emploi, de la santé, du logement, de la science et de la technique, de tels développements reposent sur le développement cohérent de l'éducation et de l'enseignement.

II. Détermination de la politique éducationnelle de notre pays.

Il est donc nécessaire de définir la politique éducative en tenant compte de tous ces éléments évoqués. Il est évident que la société Rwandaise ancienne et la famille comportaient des richesses incalculables, celle d'éduquer l'enfant, de l'aider à apprendre à être lui-même, à servir la société et son pays.

Si ces richesses ont eu leur temps, il faut dire que toute la société en a été marquée principalement dans le domaine socio-culturel. Nous savons que certaines richesses morales, culturelles et sociales ont été bafouées par le pouvoir colonial et l'autorité féodale, mais il n'en reste pas moins qu'à l'heure actuelle la famille demeure une base solide de l'éducation, un messenger capable de transmettre la culture, les bonnes mœurs à ses enfants. En effet, avant que l'école n'ait apparu au Rwanda, le père et la mère exerçaient une influence considérable sur l'enfant, car celui-ci avait ses racines dans la famille dont il était fonction.

L'avènement de l'école au Rwanda a fait que l'enfant soit constitué mentalement à la fois par la famille et l'école en tant que cette dernière prolonge la première.

La famille était non seulement dépositaire de certains pouvoirs, mais aussi se constituait elle-même comme école dont la mission était de former le caractère, les bonnes habitudes et le sens de responsabilité de ses enfants pour la société.

Jadis la famille Rwandaise était une communauté de vie et d'amour pour le collectif, de production et d'organisation.

.../...

Elle était caractérisée par de fortes relations personnelles de "face".
Ta face "relation" qui renforçait la structure sociale de l'époque.
Bref, la famille transmettait sa sagesse, sa culture, ses modes de vie,
son expérience à sa progéniture à tel point qu'il y avait un véritable
équilibre chez l'enfant tant du côté familial, social et culturel. En
d'autres termes, le domaine affectif, moral et culturel faisait sensiblement
un tout indissociable chez l'enfant.

III. Epoque Coloniale.

La rupture entre l'environnement familial et le bagage culturel a été
marquée par l'introduction d'un système éducatif. Cependant, il faut bien
dire que ce système a apporté une nouvelle dimension, une nouvelle pers-
pective dans la famille et la société rwandais, celle de lire, d'écrire
et de compter, c'est-à-dire celle de s'instruire, de se former, bref,
celle de savoir et en quelque sorte de savoir-faire. Ce système devait
donc permettre au jeune rwandais d'atteindre la science et sa technique.
Toutefois, ce système d'éducation n'a pas pu aboutir à une éducation
rwandais^e pour une famille et une société rwandaise où l'enfant devait être
éduqué et où devaient se refléter les valeurs culturelles, morales et
sociales proprement rwandaises.

Il est évident que l'enfant élevé dans ce système dont la politique était
au service de l'étranger ne pouvait déceler et comprendre qu'un système
éducatif d'un pays doit se définir à partir de sa propre culture, de ses
liens familiaux et sociaux, de ses modes de vie, de ses formes de pensée
ainsi que de ses facteurs de production et d'échanges.

On voit bien qu'une telle rupture conduisait à saper et méconnaître tout
le patrimoine culturel, garant d'une éducation de base indispensable pour
de futures générations.

Il n'est pas nécessaire de s'attarder sur l'historique de l'Education de
notre pays, mais il est à constater qu'un tel système ne visait pas à
former une élite rwandaise, un citoyen responsable, capable de travailler
consciencieusement à l'édification de sa Nation. Il est à souligner que la
formation prônée par les missionnaires avait certes d'autres finalités
pédagogiques si bien que leur action éducative a été plus salutaire que
celle exercée par le pouvoir colonial.

IV. Après l'indépendance.

Malgré des efforts innombrables déployés par les responsables rwandais en
matière d'éducation, les problèmes fondamentaux n'ont pas pu attirer leur
attention jusqu'à l'avènement historique et inoubliable de la deuxième
République.

.../...

Quels sont ces problèmes essentiels ? :

- 1° Définition de la politique générale de l'Education.
- 2° Recherche et définition des objectifs pédagogiques et spécifiques d'un enseignement favorisant le développement national.
- 3° Détermination d'une structure cohérente de cet enseignement à tous les échelons.
- 4° Planification et programmation de l'Education en dépendance de la planification nationale.
- 5° Un système éducatif capable de former un citoyen rwandais de manière à lui permettre d'être utile à lui-même et à la société, donc une pédagogie réaliste, dynamique et prospective.

De telles lacunes sur le plan éducatif ont engendré des conséquences graves qui se manifestent encore à l'heure actuelle:

- a) Inadaptation du nouveau système aux réalités nationales et au développement;
- b) Juxtaposition de l'ancien système d'enseignement au nouveau qui n'est pas défini;
- c) Incapacité de produire des chercheurs en vue de promouvoir une recherche scientifique et technique destinée à favoriser le développement national dans tous les domaines.
- d) Méconnaissance ou insouciance et même presque abandon des valeurs culturelles, morales et sociales proprement rwandaises.
- e) Manque de structure du système actuel d'enseignement.
- f) Manque de finalités relatives à la planification, à la programmation et à l'orientation scolaire et professionnelle.

Il est manifesté que de telles conséquences rendent inefficace tout processus éducatif d'un pays donné et freinent tout programme national de développement en même temps qu'elles grèvent lourdement le financement alloué au secteur de l'enseignement.

Il va sans dire que la deuxième République, consciente de tous ces problèmes a saisi d'un bond la clé de voûte pour les résoudre. C'est dans cette perspective que le M.R.N.D. veut définir une politique pédagogique nationale avec tout ce qu'elle comporte et ce qui en découle essentiellement.

Certes la politique d'éducation doit s'inscrire dans la politique générale d'un pays. C'est la raison pour laquelle la politique éducationnelle de notre pays va se définir dans la marge de la politique de développement que postule le M.R.N.D.

D'une manière générale, notre pays nécessite une politique éducationnelle propre à mettre les masses en mesure de participer au processus de développement en tant que travailleurs productifs et de jouer convenablement leur rôle de citoyens, de membres de famille, de chefs et de membre de groupes menant de front une action communautaire coopérative. Cela signifie, en fin de compte, que toutes les composantes de la population (enfants, jeunes, adultes, vieillards) doivent recevoir une instruction et une formation d'une sorte ou d'une autre dès que les ressources naturelles humaines et financières les permettent et dans la mesure où le déroulement du développement national l'exige.

Cela signifie par ailleurs que pour atteindre cet objectif, il convient de réaliser une meilleure répartition équitable des possibilités éducatives entre zones géographiques, entre zones urbaines et rurales, comme entre groupes sociaux.

Il va de soi que l'alphabétisation fonctionnelle préconisée en haut et qui consiste à enseigner la lecture, l'écriture, le calcul et une certaine pratique professionnelle pour les adultes est indispensable.

L'éducation dans les zones rurales doit en outre être intégrée à d'autres activités de développement rural aux échelons national et local.

A l'échelon national, il importe essentiellement d'élaborer une politique-cadre s'appliquant à de diverses activités de développement rural et visant tout particulièrement à rendre complémentaires les activités en faveur de la productivité d'une part et du bien-être de l'autre.

A l'échelon local, la coordination et l'intégration s'avèrent nécessaires pour assurer aux programmes d'éducation la "fonctionnalité" et l'adaptabilité aux besoins comme aux possibilités du milieu.

Ce qui précède nous montre la nécessité d'instruire et de former les masses populaires. Et c'est à partir de cette éducation de base qu'il faut revenir à cette idée-force que l'éducation et la formation permettent aux masses d'être capables de contribuer au bien-être de leurs familles, de la société et de toute la Nation.

De là on peut donc dire que d'une manière générale, la politique de l'éducation de notre pays va consister à former un individu capable de participer utilement et efficacement au développement économique.

Mais, l'éducation et la formation doivent atteindre chez l'homme d'autres aspects qu'il peut concrétiser: développement social, moral, et culturel. Et c'est pour cette raison que l'action éducative doit toucher l'enfant, le jeune à l'école.

L'un des problèmes les plus puissants qui affectent l'éducation de notre pays consiste dans l'absence d'une politique éducative au niveau scolaire.

Il importe donc au plus haut point de définir une politique saine et réaliste de l'éducation et qui encadre avec la politique nationale. Nous posons à nouveau la même question:

Quelle sorte d'individu voulons-nous éduquer, former ?

A ce sujet, le Manifeste du M.R.N.D. est clair. Pour lui, en effet, le but sera de "promouvoir une élite techniquement capable, moralement équilibrée et soucieuse des intérêts de la Nation".

Il est évident que l'individu que l'éducation et la formation de notre pays doivent produire est celui qui possède une connaissance parfaitement technique, donc pratique et professionnelle, un équilibre moral, un esprit patriotique et un sens des responsabilités très élevé.

Cette politique pédagogique comporte donc trois aspects essentiels:

1. Connaissance technique et professionnelle très poussée;
2. Equilibre moral;
3. Education civique;

Dans les termes pédagogiques habituels, il convient de dire que l'éducation de notre pays aura une triple mission à accomplir:

- 1° La formation intellectuelle (technique et professionnelle);
- 2° La formation morale adéquate;
- 3° La formation politique.

1. La formation intellectuelle (technique et professionnelle)

Il s'agit par conséquent d'une nouvelle orientation en matière d'éducation. En effet, tandis que jadis l'éducation avait pour but de donner une connaissance générale théorique, abstraite, l'éducation dans le sens où le pays le veut maintenant a pour but de fournir à l'individu une connaissance pratique, technique bien réussie et qui vise toujours le concret. Cette nouvelle perspective a été clairement mise en exergue dans le discours-programme du 1er août 1973 prononcé par notre Chef d'Etat Son Excellence HABYALIMANA Juvénal, Président de la République et Président Fondateur du M.R.N.D. "Ainsi l'enseignement primaire doit être conçu, non pas pour conduire au cycle secondaire, mais pour donner à la Nation des citoyens responsables capables de participer utilement à l'effort général de développement. La formation du secondaire doit répondre aux besoins du développement en formant des cadres moyens. Elle sera donc plus technique, plus spécialisée, plus orientée que générale."

Une telle déclaration politique nous permet de saisir dans le fond que la formation technique, spécialisée, professionnelle doit prévaloir à la formation générale.

Ainsi une nouvelle orientation de l'éducation doit être mise sur pied, celle d'abandonner une pédagogie paralysante, trop classique qui ne consiste qu'à inculquer à l'écolier, à l'étudiant une connaissance générale abstraite dont la conséquence pratique était l'inadaptation dans la vie nationale, sociale, économique et culturelle.

Une telle conception de l'éducation ~~dégage~~ certains avantages à bien d'égards:

- 1° Bien que la formation technique et professionnelle requiert la création des écoles spécialisées et dans une large mesure un plafond de financement non négligeable, elle est un facteur de développement économique.
- 2° Elle prépare à la jeunesse rwandaise à acquérir des connaissances professionnelles et spécialisées qui permettent d'être à la hauteur de sa tâche.
- 3° Elle permet à l'économie nationale de disposer de spécialistes pour continuer à se développer au rythme plus sûr.
- 4° Elle développe chez les jeunes les aptitudes de recherche scientifique et technique, compte tenu de besoins de développement national, et vise par là à fournir à la nation des cadres moyens et supérieurs.

Un tel type de formation tient donc compte des aspects économiques, sociaux ainsi que des impératifs d'ordre pédagogique.

2. La formation morale équilibrée.

Quand on aborde une étude sérieuse sur un objet délicatement complexe, on est amené à pouvoir en préciser le contenu. Le terme "formation morale dans le contexte rwandais, ne veut pas certainement dire qu'il faut emprunter des attitudes morales étrangères à notre culture, à nos moeurs, ou spéculer sur les théories des moralistes éminents pour saisir quelle serait la morale rwandaise.

La culture nationale nous apprend beaucoup à ce sujet :

- 1° le respect de la personne humaine;
- 2° le sens de la justice;
- 3° le sens communautaire caractérisé par le sens de la vie et de l'amour d'autrui;
- 4° les devoirs des parents pour éduquer leurs enfants et ceux des enfants pour aimer et aider les parents à bien vivre et à bien mourir;
- 5° le sens social dont le comportement général de l'individu est de ne pas nuire à la société;
- 6° le sens de la paix liée à la justice sociale;
- 7° l'amour de la vérité et de la franchise, etc...

.../...

A mon avis, l'éducation morale de l'enfant rwandais doit partir de ces données, avant d'assimiler d'autres d'une morale étrangère à notre mentalité, à notre façon de vivre et de penser, si bien que cette morale, si elle est jugée bonne, peut compléter la morale rwandaise.

Une telle formation demande par voie de conséquence qu'il faut distinguer absolument ce que nous entendons par "morale à l'occidentale" et ce que nous connaissons par "morale" à la rwandaise. Un tel discernement à la base permettrait de choisir les éléments essentiels qui doivent concourir à une éducation morale équilibrée qu'il faut transmettre à la jeunesse rwandaise à l'école.

3. La formation civique.

L'éducation civique est d'autant plus importante qu'elle permet à l'enfant rwandais de suivre la vie nationale sur le plan politique, dans le domaine des institutions nationales. En outre, elle lui permet non seulement de comprendre la distinction entre les gouvernants et les gouvernés, comment se sont recrutés les gouvernants, quelle est la relation existant entre le peuple et ceux qui le dirigent.

Le jeune rwandais a besoin d'une éducation politique pour être apte à jouer son rôle de citoyen, à promouvoir les intérêts collectifs de sa patrie.

Cet objectif ne peut être atteint que dans la mesure où l'enfant non scolarisé, l'écolier, l'étudiant comprennent les grandes phases de la vie nationale dans le domaine spécifiquement politique.

Notre analyse est partie d'une grande interrogation :

Quelle sorte d'individu voulons-nous former ? Et par certaines approches, nous venons de voir que notre pays a besoin de quelqu'un qui est marqué et qui possède une formation intellectuelle qui relative une formation générale théorique et abstraite et prône pour une connaissance pratique.

Il serait évidemment ambigu de croire que la priorité d'une connaissance technique, pratique constitue une suppression d'une connaissance théorique, générale. En fait, chez l'homme connaissant, les deux types de connaissance constituent une unité foncière. Il n'y a pas d'une part une connaissance théorique, et une connaissance pratique, de l'autre. C'est la connaissance théorique qui devient dans une action déterminée, une connaissance pratique. Ainsi la formation technique et professionnelle doit être liée à la formation théorique et la formation théorique à la formation technique. Un tel choix de la théorie à la pratique et la pratique à la théorie sur le plan éducatif permet un équilibre intellectuel chez l'individu.

Il a été également question d'une formation morale. A ce sujet, il est du ressort des spécialistes de définir une morale rwandaise qui corresponde à notre époque actuelle.

Est-ce une morale fermée ou ouverte dont parle H. Bergson ? A-t-elle un cachet spécial qui la distingue des autres morales ?

Il est donc nécessaire de faire le partage des eaux pour dégager la morale qui nous appartient et qu'il convient de donner à notre jeunesse :

- 1° le sens de la justice;
- 2° le sens de la paix;
- 3° le sens du devoir des parents envers leurs enfants et des enfants envers leur parents;
- 4° le sens du respect de la personne humaine;
- 5° le sens de la vie et de l'amour d'autrui;
- 6° l'amour et la recherche de la vérité et de la franchise.

Nous avons en outre parlé d'une formation civique et nous avons souligné l'importance de cette éducation. Le problème qui reste est d'orienter cette formation pour qu'elle puise ses éléments dans le Manifeste du M.R.N.D.

La deuxième question qu'il faut se poser est la suivante :

Dans quelle sorte de société voulons-nous le produire ?

Par la force des choses, on reconnaît que la société rwandaise dans son évolution est partagée par deux tendances :

- 1° Une tendance traditionnelle;
- 2° Une tendance progressiste ou évolutive.

Il est à remarquer, en effet, qu'après la révolution de 1959, l'évolution psychologique du peuple rwandais n'a cessé de s'accroître malgré certains obstacles d'ordre politique, économique et social.

Il est vrai que le domaine social a connu certains développements, mais hélas toutes les familles n'ont pas été touchées par ces développements. Et au fur et à mesure que les années passaient, la structure sociale ne reposant pas sur une politique générale sociale, se heurtait à deux problèmes épineux :

- 1° Une majorité d'individus non scolarisés;
- 2° Une minorité d'individus scolarisés dépourvus peu à peu des liens traditionnels et de la culture rwandaise.

D'une part, la majorité demeure convaincue que certains principes traditionnels liés à la culture rwandaise restent valables, d'autre part, la minorité (scolarisés: enfants, jeunes, adultes) croit encore très peu à ces formes traditionnelles et fait des emprunts d'une civilisation occidentale. Cette dichotomie provoque une rupture entre le passé et le présent qui annonce une marche vers l'avenir.

Telle est la situation qui prédomine dans la société rwandaise. D'une manière concrète, l'enfant qui est entré à l'école depuis 1959 à l'âge de 7 ans totalise maintenant 17 ans de croissance. Il est donc dans son âge d'adolescence avec tout ce que cet âge comporte. Par ailleurs, dans la société dans laquelle il a vécu et vit aujourd'hui manifeste deux courants qui le tiraillent. La pratique religieuse a modifié quelque peu certaines valeurs rwandaises, certaines coutumes qui exerçaient une influence presque déterminante sur la société rwandaise, parce qu'elles prenaient et prennent encore maintenant leur source dans les relations familiales, personnelles et dans cette communauté de vie et d'amour.

La société dans laquelle l'enfant doit être éduqué offre à l'enfant d'une part un aspect traditionnel qu'il connaît mal, un aspect du nouveau dans lequel il s'installe et auquel il aspire et dont il ignore l'avenir. En réalité, ceci nous fait comprendre sans aller plus loin que la société rwandaise est traversée par un malaise, elle est partagée et l'enfant qui y naît sera certainement partagé entre ces deux tendances fondamentales.

Que faire ?

Une solution immédiate à cette problématique est d'une grande importance pour notre société où l'enfant doit grandir, acquérir une éducation, une formation et parvenir à être agent dynamique du progrès social.

A ce propos, le Manifeste du M.R.N.D. stipule des éléments de recherche de la solution :

"Le citoyen rwandais doit être libéré de toutes les idées et croyances obscurantistes et de toute oppression qui paralysent en lui l'esprit d'entreprise et d'innovation et freinent sa participation à la création des conditions indispensables à l'amélioration de son niveau de vie et au bien-être de la société.

Il est de notre devoir et de l'intérêt suprême de la Nation, de mettre fin une fois pour toutes, aux hésitations non fondées et de nous engager par une action politique pour un développement national qui traduit notre volonté propre, notre génie propre, notre propre sens des responsabilités, notre détermination à nous tirer du sous-développement socio-économique et mental".

Il est évident que ces éléments sont essentiellement compatibles avec la société que nous voulons. Nous cherchons en effet, "une famille considérée comme cellule-mère de la Nation dont la société est caractérisée par un dynamisme et un élan vital vers le développement, ayant son vouloir agissant propre, son génie propre, son sens de responsabilités en vue de hâter le développement dans tous les domaines. Il est donc à préciser que c'est dans cette société seule que nous voulons éduquer et former l'individu dont nous avons mis en relief la triple composante:

La formation intellectuelle, technique et professionnelle très poussée, la formation morale équilibrée, la formation politique pour une meilleure conscience politique élevée du bénéficiaire.

.../...

L'éducation doit donc permettre une double libération, c'est-à-dire la libération mentale et la libération technique. Du côté technique, l'éducation-formation doit permettre à tout prix que le jeune rwandais acquiert des connaissances techniques, s'intéresse à la recherche technologique de telle manière qu'il puisse utiliser les outils d'organisation et de création par son propre développement et celui des autres. Elle doit donc lui procurer une maîtrise de soi dans le domaine technique en vue d'être au service de lui-même et de la Nation.

La non-connaissance des techniques constitue un handicap grave dans le développement; et l'importance de la connaissance technique veut dire qu'il faut donner à des citoyens rwandais un moyen irremplaçable d'utiliser habilement et efficacement les outils. Pour atteindre cet objectif, c'est-à-dire celui de faire coïncider l'éducation avec l'économie, il est nécessaire de rationaliser l'enseignement de notre pays compte tenu du facteur coût et efficacité. Cela signifie qu'il faut examiner l'incidence budgétaire de cette nouvelle orientation, sa rentabilité à court, à moyen et à long termes.

1) A court terme.

Si notre pays opte pour un enseignement professionnel et technique, c'est-à-dire pour une orientation professionnelle et technique, plusieurs éléments s'imposent :

- 1° La création des écoles secondaires ayant dans leur sein des sections professionnelles.
- 2° La création des établissements secondaires techniques. Comme certains de ces établissements doivent s'équiper, avoir des professeurs hautement qualifiés et spécialisés, le coût de cet enseignement peut être d'une grande importance, à l'immédiat.

2) A moyen terme.

Comme notre pays a besoin des cadres subalternes et moyens, il n'y a pas d'autre possibilité de s'en procurer si ce n'est pas le fait de consentir par priorité des montants pour la construction et l'équipement des écoles de ce genre. L'enfant qui en sortira sera apte à produire qualitativement et quantitativement. L'encouragement d'une formation technique et professionnelle est donc nécessaire.

3) A long terme.

La nature des choses nous apprend actuellement que la recherche technologique est l'un des facteurs essentiels de développement, par ailleurs une recherche scientifique et technique ne peut mieux réussir si les chercheurs n'ont pas été préparés auparavant dans l'enseignement secondaire et supérieur.

.../...

Cette préparation ne peut se faire que dans les domaines spécifiques dont la formation possède un caractère scientifique, professionnel et technique. En outre, comme notre pays a grandement besoin des cadres moyens et supérieurs, une création des établissements secondaires s'impose. Le coût de ces écoles peut être estimé comme coût plus élevé mais à long terme, il devient minimum étant donné les " produits de sortie " dont la concrétisation n'est qu'une garantie du développement national.

L'investissement humain, tant qu'il est mieux utilisé, est supérieur à n'importe quel capital. C'est dans cette optique qu'il convient de comprendre la nécessité de créer des écoles à caractère professionnel et technique. De là nous pouvons donc tabler le coût sur une grande échelle, c'est-à-dire dans le cadre prospectif.

Si nous voulons construire un cycle secondaire supérieur ayant une section commerciale administrative, nous pouvons nous permettre une estimation du coût d'une façon suivante :

L'objet visé :

1. Il s'agira de construire et d'équiper les bâtiments de scolariser dans un système d'internat, la totalité des élèves de la "Section Commerciale et Administrative", soit 160 élèves, tout en supposant qu'il n'y ait pas trop d'abandon ou de sélection arbitraire.
2. On doit construire des logements pour le corps enseignant.
3. La construction et les équipements doivent tenir compte d'une extension future.
4. L'effectif de l'encadrement serait : 12.
5. L'effectif enseignant serait : 10 professeurs.
6. La direction serait unique (un seul directeur).
7. Tous les cours seraient dispensés sur place.
8. Les professeurs rwandais et les employés subalternes de l'établissement seraient pris en charge par l'Etat.

II. CONSTRUCTION ET EQUIPEMENT.

I. Locaux d'enseignement.

1. Il faut prévoir des salles de classe qui doivent servir en même temps de salles d'étude.

.../...

2. Nous avons alors 4 classes de 72 m² = 288 m².
3. Une salle de sciences de 144 m².
4. Une salle de dactylographie pour les élèves 72 m².

Total fr la surface à bâtir = 476 m².

Coût de la construction 20.000 Frw/m² fini, soit 20.000 x 476 = 9.520.000 Frw.

- Equipement 3.500.000 Frw.
 - Equipement pour la classe de sciences = 1.500.000 Frw.
 - Classe de dactylographie = 1.600.000 frw.
- Coût de l'élément I = 16.120.000 Frws.

II LE SYSTEME INTERNAT.

1. Dortoirs.

- a) 4 dortoirs de 50 lits de 190 m² soit 190 x 4 760 m²
Le coût à 20.000 Frw/m² soit 760 x 20.000 = 15.200.000 Frws.

b) Bloc sanitaire.

20 cuvettes - 10 douches - 40 lavabos - 2 urinoirs - ^A bac pour laver le linge.

Surface bâtie 70 m²

Coût à 20.000 Frw/m² soit 20.000 x 70 = 1.400.000 Frw

Equipement 40.000 Frws

Fosse septique et puits perdu 650.000 Frw

Coût total de l'élément II 17.660.000 Frws.

- c) Cuisine complète, magasin de stockage, hangar à bois, logement pour les cuisiniers et un réfectoire de 190 m²

Surface bâtie = 680 m²

Coût 20.000 x 680 = 13.600.000 Frw.

Equipement de la cuisine 960.000 Frw

Equipement du réfectoire 700.000 "

1.660.000 Frws.

Le coût de l'élément II = 17.660.000 frws + 13.600.000 + 1.660.000 Frws = 31.920.000 Frws.

=====

L'élément III.

- 1) Infirmierie 1.713.000 frws.
- 2) Garage 2.899.000 frws
- 3) Bloc administratif 5.600.000 Frw
- 4) Salle polyvalente et bibliothèque pour élèves 6.500.000 Frws

...../.....

- 5) Logement des enseignants (mariés et célibataires)
Surface bâtie = 370 m²
Coût 20.000 Frw/m² soit $20.000 \times 370 = 7.400.000$ Frws.
Equipement = 1.500.000 Frw
Coût de l'élément III = 25.812.000 Frw.

L'élément IV.

- 1) Aménagement du terrain de sport
- Terrassement et équipement 3.400.000 Frws
- 2) Clôture de grillage, piquets métalliques
Coût 2.000 Frw/m courant
 $2.000 \times 760 = 1520.000$ Frw.
- 3) 2 portails 50.000 Frw
- 4) Eau et électricité 1.500.000 Frw
Coût de l'élément IV = 6.470.000 Frws
Total Général = 99.820.000 Frws + imprévus de 50% = 996.400 Frw.
Le coût total général = 101.816.400 Frws.
=====

N.B. Ce coût n'implique pas le paiement de professeurs rwandais, et de l'effectif d'encadrement (10 professeurs + 12 subalternes = 22 unités à payer).

Commentaires sur le coût estimé pour ouvrir une section commerciale et administrative.

- A) Comme nous venons de voir on peut estimer le coût d'un établissement secondaire à caractère professionnel et technique à 120.000.000 (y compris les salaires des professeurs rwandais et de l'effectif d'encadrement).
- B) La section normale coûterait certainement moins puisque les élèves de cette section n'auront rien à faire avec la steno, la dactylographie etc...
- C) La section technique, électro-mécanique coûterait plus cher, peut-être le double c'est-à-dire 240.000 Frws.
- D) La Section Médicale coûterait presque la même chose que la Section Administrative et Commerciale.

Toutefois, il y a moyen de construire une section pendant 2 ans d'espacement. Et si cela est bien adopté nous aurions 5 établissements à caractère professionnel et technique d'ici dix ans. Il va de soi que la hausse des prix et l'inflation pourraient influencer de tels chiffres, mais l'Etat doit consentir un montant de 240.000.000 pour ouvrir tous les deux ans un cycle secondaire supérieur pour former des cadres subalternes,

moyens et préparer des cadres supérieurs compétents. Nous pouvons prendre une autre hypothèse de recherche.

En effet, à supposer qu'il faut réaliser une fonction de la formation des jeunes rwandais selon les besoins socio-économiques et techno-culturels du pays, et ce, à court, à moyen et à long termes, il conviendrait d'adopter une orientation suivante :

1°) pédagogique

2°) technique et professionnelle

Les établissements à caractère technique professionnel auraient une double orientation, d'autres auraient une diversification; par ex: la Section électro-mécanique.

Dans la mesure où le Gouvernement intervient pour les charges récurrentes annuelles, pour les logements du personnel enseignant et non enseignant. Du moment que le régime est internat, et que nous voulons un cycle complet : cycle d'orientation de 200 élèves et cycle supérieur de 300 élèves, nous pouvons arriver à un coût d'investissement de 280.000.000 Frws.

Le cycle d'orientation et le cycle supérieur auraient des effectifs suivants :

Cycle d'orientation				Section						
1ère	2ème	3ème	Total	4ème	5ème	6ème	7ème	Total		
:	:	:	:	A) Section :	:	:	:	:		
:	:	:	:	:Commercia :	:	:	:	:		
:	:	:	:	:le et Ad- :	:	:	:	:		
:	:	:	:	:ministra- :	:	:	:	:		
75	65	60	200	:tive :	40	35	30	25	150	
:	:	:	:	B) Section :	:	:	:	:		
:	:	:	:	: Normale :	40	35	30	25	150	
:	:	:	:	:	:	:	:	:		
:	:	:	200	:	:	:	:	:	300	
Total:Général: 500 : élèves:				:	:	:	:	:		
:	:	:	:	:	:	:	:	:		
:	:	:	:	:	:	:	:	:		
:	:	:	:	:	:	:	:	:		

.../...

On peut retenir les effectifs théoriques d'encadrement suivants:

- 1°) Directeur (1)
- 2°) Préfet des études (1)
- 3°) Professeurs (20)
- 4°) animateurs d'internat (6)
- 5°) Gérant d'internat (1)
- 6°) Dactylographe (1)
- 7°) Cuisiniers (7)
- 8°) Gardiens (2)

Total 40

Le montant global réparti sur 2, 3, 4, 5 ans.

Comme nous venons d'estimer le coût de l'établissement à 280.000.000 Frws nous pouvons répartir ce montant pour voir combien l'Etat peut économiser pour la construction, l'ameublement et l'équipement de cet établissement.

- Réparti sur 2 ans, nous avons 140.000.000 Frws
- " " 3 ans, nous avons 93.333.333 Frws
- " " 4 ans " " 92.500.000 Frws
- " " 5 ans " " 56.000.000 Frws.

Il est matériellement impossible que l'Etat trouve une réserve de l'ordre de 140.000.000 Frws ni de 93.333.333 Frws ni de 92.500.000 Frws chaque année, mais il peut économiser 56.000.000 Frws. Cela veut donc signifier que dans ce sens nous pouvons avoir un établissement de ce genre tous les cinq ans.

Source d'informations :

Projet de transfert et d'extension
du Collège de Gisenyi - Octobre 1975.

Kigali, le 20 avril 1977
N° 1641001.007

Objet:

Transmission du Procès-verbal de la Commission des Affaires Sociales, Culturelles et Educationnelles en date du 12.04.77.

Son Excellence Monsieur le Président-Fondateur du Mouvement Révolutionnaire National pour le Développement
KIGALI

Excellence Monsieur le Président-Fondateur,

J'ai l'honneur de transmettre à Votre Excellence, ci-annexé, le Procès-verbal de la seconde réunion ordinaire de la Commission chargée des questions sociales, culturelles et éducatives au sein du Comité Central du M.R.N.D., tenue à la Permanence du Mouvement en date du 12 avril 1977. Il importe d'insister sur les points principaux suivants:

- 1°. Le déplacement et le séjour à Kigali des Membres des Commissions venant de l'intérieur du Pays. Le Secrétaire Général du Mouvement devrait fixer les Responsables des Commissions à ce sujet et les ordres précis devraient être donnés aux BÉNÉFICIAIRES en vue d'éviter à ces PREMIERS d'éprouver de la gêne en face de CEUX-CI.
- 2°. Le double emploi entre certains services gouvernementaux et ceux de la Permanence du Mouvement doit sans cesse retenir l'attention de l'Autorité en vue d'éviter aux uns et aux autres des complexes nuisibles au service. L'échange mutuel d'information et la documentation sont hautement recommandées par les Membres de la Commission.
- 3°. A la lumière du Règlement intérieur des Commissions du CC/MRND, les articles 7, 8 et 9 recommandent à juste titre de la discipline. Les Membres de la Commission recommandent à l'Autorité Responsable d'envisager et d'approfondir la position protocolaire ou Statut de ce personnel comme "Groupe compact". Cette question a été effleurée mais devrait retenir l'attention du Responsable pour pouvoir compter sur les résultats du travail bien mené.
- 4°. La désignation du "Conseiller attaché à la Commission" appelé à jouer le rôle de "RAPPORTEUR" doit ressortir du texte réglementaire ou faire un autre acte ad hoc. Ceci est bien mis en évidence pour éviter confusion et en même temps inviter tout le personnel permanent à avoir des égards envers l'ELU.

.../...

La lettre-invitation et la programmation des séances pour les quatre sous-Commissions de la Commission est en annexe. Elle permettra à Votre Excellence de suivre de près le déroulement des réunions telles qu'approuvées en séance du 12 avril 1977.

Veillez agréer, Excellence Monsieur le Président-Fondateur, l'hommage de mon plus profond respect.

Le Président de la Commission
+ Monseigneur Vincent NSENGIYUNVA
en mission

Le Vice-Président de la Commission
NTIBITURA Bonaventure
Lieutenant-Colonel



Copie pour information à :

- Monsieur le Secrétaire Général du MRND
KIGALI
- Militantes et Militants de la Commission (TOUS)
- Militantes et Militants permanents de la Commission (TOUS)

Rapport

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DE LA COMMISSION DES AFFAIRES SOCIALES,
CULTURELLES ET EDUCATIONNELLES.

Mardi le 12 Avril 1977 de 9 heures 45 à 11 heures 10, au Palais du M.R.N.D., le Lieutenant-Colonel NTIBITURA Bonaventure, Vice-Président de la Commission des Affaires Sociales, Culturelles et Educationnelles a présidé la deuxième réunion ordinaire au niveau de cette Commission en l'absence de Son Excellence Monseigneur NSENGIYUMVA Vincent, Président de la Commission.

Participaient à la réunion :

- Le Lieutenant-Colonel NTIBITURA Bonaventure
- Madame HABIMANA NYIRASAFALI Gaudence
- Madame NTAHOBALI NYIRAKAROMBA Béatrice
- Monsieur NTIGASHIRA Simon
- Monsieur HATUNGIMANA Callixte
- Monsieur NZANYWAYIMANA Anthère
- Docteur BUTERA Sixte.

Etaients empêchés :

- Monseigneur NSENGIYUMVA Vincent
- Major SIMBA Aloys
- Monsieur RUHASHYANKIKO Nicodème
- Monsieur MUTEEMBEREZI P.Claver
- Monsieur MPFIZI Christophe.

Etait absent :

Monsieur KAYOBOKE Ferdinand.

Les fonctionnaires permanents de la Commission étaient également invités à la réunion et étaient présents.

La présence de 7 membres sur 13 a fait que le quorum n'a pas pu être atteint, et c'est alors que les membres qui étaient présents ont décidé de travailler en tant que "groupe de travail" devant émettre des avis et considérations, quitte à ce que les décisions soient tirées ultérieurement par toute la Commission.

Avant d'aborder les débats, les membres de la réunion ont adopté les points proposés à l'ordre du jour, à savoir :

.../...

- 1) Approbation du Procès-Verbal du 15 octobre 1976 relatif à l'orientation générale des travaux de la Commission.
- 2) Approbation du rapport d'activités de la Commission durant le séjour de Monseigneur NSENGIYUMVA Vincent en Europe.
- 3) Prise de connaissance du règlement intérieur des Commissions du Comité Central du M.R.N.D.
- 4) Examen des documents élaborés par les fonctionnaires permanents du M.R.N.D. attachés à la Commission.
- 5) Divers.

I. Approbation du Procès-verbal du 15/8/1976 relatif à l'orientation générale des travaux de la Commission.

Ledit P.V. fut approuvé par les membres de la réunion, mais en tenant compte des petites modifications suivantes :

Page 3,2) : "Le taux de croissance de plus de 3%...." de plus de 3% fut remplacé par "de près de 3%"

En effet, un membre a informé que le taux de croissance de la population au Rwanda n'est pas fixe, il varie de 2,6 à 3% . Dans le souci de présenter un document correct aux lecteurs et à tous ceux qui en auront besoin pour étude ou recherche, les membres de la réunion ont préféré mettre : "....., un taux de croissance de près de 3% et une mortalité infantile élevée".

Page 4,11 -7° : "l'enseignement prévu par la loi scolaire 1967..." 1967 fut remplacé par 1966.

Le mot externant fut remplacé par externat.

Page 5, a) Secteur de la Jeunesse :

La catégorisation des jeunes a fait l'objet de discussions de la part des participants, surtout en ce qui concerne la jeunesse spéciale. Cette jeunesse spéciale serait composée des religieux et laïcs qui contribuent à la formation des jeunes groupés dans les associations, comme la J.O.C. (Jeunesse Ouvrière Catholique). Certains membres de la réunion ont signalé que la catégorisation de ces jeunes laisse à désirer, dans le sens que le langage et la terminologie des mots auraient une certaine signification qui ne serait pas facilement admissible par le lecteur. Vu que ce document pourrait servir à une étude plus tard, les membres de la réunion ont montré le souci de laisser sortir un document qui n'est pas très correct et qui risquerait de faire l'objet d'une critique sévère.

.../...

fonctionnaires permanents de la Commission en tout ce qui pourrait faciliter leur travail. Il a surtout attiré l'attention des membres sur le point 5. Ce rapport a été apprécié et recommandé auprès de la Commission dans sa réunion ultérieure.

III. Prise de connaissance du règlement d'ordre intérieur des Commissions du Comité Central du M.R.N.D.

Après la lecture du document faite par le Président de la réunion, le militant NTIBITURA Bonaventure, celui-ci a signalé que ce point a été mis à l'ordre du jour parce qu'il revêt une très grande importance dans l'organisation des réunions. Il invita les participants de la réunion à donner leurs avis et à relever éventuellement l'un ou l'autre point qui gênerait la tenue de leurs réunions.

Les suggestions notées seront portées à la connaissance et à l'examen des instances supérieures.

a) L'article 15 : tel que cet article est libellé, certains membres ont jugé que la procédure de convocation des réunions des sous/commissions paraît très longue et très compliquée. Ils se sont demandés si les Présidents des sous-commissions ne pouvaient pas convoquer la réunion de leurs sous-commissions respectives sans devoir suivre la procédure prévue par l'article 15.

b) Un membre fait remarquer que dans le document, rien ne dit que les fonctionnaires permanents de la Commission sont autorisés à assister aux réunions des Commissions ou des sous-Commissions.

c) Des quatre Conseillers de la Commission, lequel d'entre eux est "rapporteur de la Commission". A désigner clairement. (Question à soumettre).

IV. Examen des documents cités ci-après élaborés par les fonctionnaires permanents de la Commission.

- La Politique Rwandaise de l'Education.
- La Politique Culturelle Nationale.
- La Politique Sociale au Rwanda.
- L'entraînement physique.
- L'animation populaire.

.../...

3) Dans le règlement d'ordre intérieur des Commissions du Comité Central du M.R.N.D., chapitre II, les articles 7, 8 et 9 recommandent la discipline des membres de la Commission dans les réunions.

A ce propos, les membres ^{du groupe le travail} de la réunion se sont demandés pourquoi les membres des Commissions ne peuvent pas jouir, eux aussi de quelques avantages, en d'autres termes, s'ils ne peuvent pas avoir leur statut.

4) Dans ce dernier numéro des divers, le Vice-Président de la Commission a informé les autres membres que Monseigneur NSENGIYUMVA Vinvent partira en Europe le 18 avril pour effectuer une visite à Rome. Il sera en compagnie de tous les Evêques du Rwanda. Au retour, ils passeront probablement dans différents pays et visiteront les bienfaiteurs qui aident leurs diocèses dans certains de leurs projets de développement.

Le militant NTIBITURA Bonaventure a informé les membres, de la part de Monseigneur que celui-ci les remercie pour la bonne collaboration donc ils témoignent dans l'exécution de ses responsabilités en rapport avec leur commission et les prie de continuer dans la même ligne.

Objet:
Réunion de la Commission des Affaires Sociales, Culturelles et Éducatives.

Références:
Ordre de la Commission en séance du 12 avril 1977

La séance est levée à 12 heures 10'.

Militante,
Militant,

Kigali, le 20 Avril 1977.

Le Vice-Président de la Commission
Le Lt-Col. NTIBITURA Bonaventure.



REPUBLIQUE RWANDAISE
COMMISSION DES AFFAIRES
SOCIALES, CULTURELLES ET
EDUCATIONNELLES.-

Kigali, le 07 octobre 1977
N° 431 /001.007

Militante, Militant, Membre de la
Commission des Affaires Sociales,
Culturelles et Educationnelles (tous)

Objet : Transmission
document sur
Politique Rwandaise
de l'Education et
deux comptes-rendus
y afférents.-

Militante,
Militant,

J'ai l'honneur de vous faire parvenir
par la présente le document relatif à la Politique Rwandaise de
l'Education ainsi que deux comptes-rendus des réunions tenues
successivement le 17 mai et le 22 septembre 1977 se rapportant
à l'étude du même document.

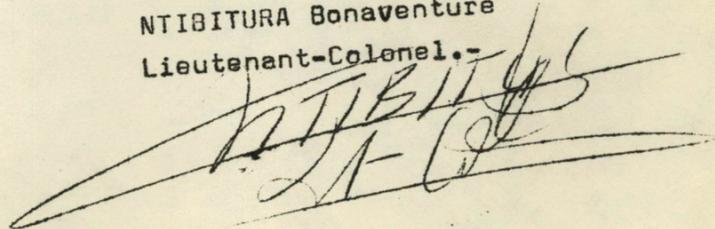
Je voudrais profiter de cette occasion
pour vous informer que la date d'une prochaine séance au cours
de laquelle la commission examinera ce document vous sera communi-
quée ultérieurement.

Veillez agréer, Militante, Militant,
l'assurance de ma considération distinguée.

Copie pour information à :
Son Excellence Monsieur le
Président-Fondateur du
M.R.N.D.

KIGALI.-
Monsieur le Secrétaire
Général du M.R.N.D.
KIGALI.-

Pour le Président des Affaires
Sociales, Culturelles et Education-
nelles en mission, le Vice-Président
NTIBITURA Bonaventure
Lieutenant-Colonel.-



N.B. Les membres de la sous-
Commission des Affaires
Educationnelles ont déjà
reçu le même document.-

POLITIQUE RWANDAISE DE L'EDUCATION.

CHAPITRE I.: CONSIDERATIONS GENERALES.

L'intérêt majeur que l'Etat porte actuellement à l'Education de notre pays, devient de plus en plus grand au fur et à mesure que les années passent. C'est pour cela qu'il est essentiel de réfléchir sur le processus de l'Education du pays en vue de découvrir une politique pédagogique, des objectifs éducatifs et opérationnels d'élaborer une politique saine de recherche scientifique et technique pour atteindre et réaliser les grands desseins du développement socio-économique et culturel que recherche notre pays.

L'Etat s'engage par là et d'une façon ferme dans un rythme de progression de telle manière que soient mises sur pied des structures nouvelles d'enseignement, de planification et de programmation adaptées aux réalités nationales de développement. Il vise autant que faire se peut à distribuer une dose importante, croissante de connaissances techniques, professionnelles, morales et civiques à un nombre croissant des jeunes rwandais afin qu'ils puissent oeuvrer efficacement pour le pays, la collectivité, dominer non seulement les forces naturelles et productives, mais les forces sociales, et chemin faisant, acquérir pleinement une maîtrise de soi, de leur choix et de leurs actes.

L'on peut alors dire d'une façon raisonnable que la politique éducative de notre pays serait de faire de l'Education une vie, principalement une vie pleinement active. C'est donc rechercher des formes nouvelles d'éducation pouvant permettre à contribuer efficacement au développement intégral de la nation, c'est-à-dire une éducation qui favorise l'amélioration de la population, l'efficacité de l'enseignement, l'accroissement de la productivité et renforce la formation professionnelle, technique et générale, fixe des programmes d'ajustage et uniformisés de manière que le jeune rwandais soit à court, à moyen et à long termes un homme responsable de lui-même d'abord, de la société ensuite et enfin un agent dynamique de production et de progrès national dans tous les domaines.

En réalité, force nous est donnée de dire que les progrès de l'Education constituent le moteur de l'économie, et par conséquent, l'évolution des techniques de production. Il est d'ailleurs certain que lorsque l'économie s'engage sur une route de croissance et de production, l'éducation elle-même tend naturellement à fournir beaucoup de connaissances à un bon nombre de sujets, puisque d'une part, une production plus abondante qualitativement et quantitativement exige une main-d'oeuvre plus compétente, et que d'autre part cette main-d'oeuvre elle-même provoque, par sa formation professionnelle et technique de nouvelles améliorations et de nouvelles réalisations et fait émerger des esprits inventeurs, novateurs et chercheurs.

.../...

En effet, si, sur le plan de finalité, le but de l'Education est, certes, de permettre à l'homme d'être lui-même, de s'accomplir, sur le plan socio-économique, le but de l'Education doit être non seulement de préparer les enfants, les jeunes et les adultes à une profession déterminée, mais encore à optimiser la mobilité socio-professionnelle pour les intérêts de la société tout entière.

Dans ce sens, l'Education signifierait se préparer à acquérir tout au long de la vie, un savoir en constante évolution, un savoir-faire pour la société et l'individu.

L'idée de l'Education globale (par l'école et hors de l'école) et de l'Education permanente (durant la jeunesse et tout au long de l'existence) se manifeste puissamment comme une aspiration consciente, dictée par de multiples besoins, tant dans les pays qui souffrent de la stagnation d'une économie traditionnelle que dans les pays industrialisés. C'est par là que l'on voit l'importance et l'impact du phénomène éducatif.

Il reste cependant que, quelle que soit l'image propre que chaque Nation se fait de son avenir, cet avenir postule un ample développement des ressources naturelles et humaines qui déterminent la politique de l'Education de cette Nation.

Si l'on considère cet aspect, on peut, en effet, comprendre pourquoi l'Education est devenue l'un des thèmes préférés de la critique sociale, empirique ou scientifique, où l'homme s'efforce, dans l'état actuel des choses, de s'interroger sur le sens profond que revêt l'Education dans ce monde contemporain en perpétuel changement, sur ses responsabilités envers les futures générations que l'Education a pour tâche impérieuse de préparer pour le monde de demain.

Au reste, s'il est possible d'affirmer que les grands desseins économiques ont été toujours liés à une expansion de l'Education, il convient de remarquer que les faits actuels le confirment d'une manière retentissante :

Les besoins du développement socio-économique et culturel (recherche scientifique et technologique), l'apparition de possibilités nouvelles d'emploi, tout cela se révèle comme de puissants moteurs de la croissance de l'Education.

Nous voyons donc que tout ce qui précède montre les exigences nouvelles de l'effort de développement scolaire lié à celui de développement économique et social. Cela nécessite manifestement une définition d'une politique véritable de l'Education de notre pays avec tous les aspects essentiels qui en découlent.

.../...

La raison essentielle de la recherche d'une politique éducative est que l'enseignement de notre pays est dicté non pas par le souci de faire coïncider l'Education avec le secteur socio-économique et mental, mais par un système théorique d'enseignement inadapté et non orienté. Certes, si on est convaincu que le développement dans son ensemble doit avoir pour objectif ultime d'assurer des améliorations constantes du bien-être de tous et d'apporter à tous les avantages voulus, il faut élaborer une stratégie globale de développement qui fasse appel à l'action commune et centrée dans tous les domaines de la vie sociale, industrielle, du commerce, de l'emploi, de la santé, du logement, de la science et de la technique. De tels développements reposent certainement sur le développement cohérent de l'Education et de l'enseignement.

CHAPITRE II.: DETERMINATION DE LA POLITIQUE EDUCATIONNELLE DE NOTRE PAYS.

a) L'Education ^{traditionnelle} familiale.

Il est donc nécessaire de définir la politique éducative en tenant compte de tous ces éléments évoqués. Il est évident que la société rwandaise ancienne et la famille comportaient des richesses incalculables, celle d'éduquer l'enfant, de l'aider à apprendre à être lui-même, à servir la société et son pays.

Si ces richesses ont eu leur temps, il faut dire que toute la société en a été marquée principalement dans le domaine socio-culturel. Nous savons que certaines richesses morales, culturelles et sociales ont été bafouées par le pouvoir colonial et l'autorité féodale. En effet, avant que l'école n'ait apparu au Rwanda, le père et la mère exerçaient une influence considérable sur l'enfant, car celui-ci avait ses racines dans la famille dont il était fonction. Mais il n'en reste pas moins qu'à ~~l'heure actuelle~~ ^{à l'heure actuelle} la famille demeure une base solide de l'Education, un messenger capable de transmettre la culture, les bonnes mœurs à ses enfants.

L'avènement de l'école au Rwanda a fait que l'enfant soit constitué mentalement à la fois par la famille et l'école en tant que cette dernière prolonge la première.

La famille était non seulement dépositaire de certains pouvoirs, mais aussi se constituait elle-même comme école dont la mission était de former le caractère, les bonnes habitudes et le sens de responsabilité de ses enfants pour la société et de transmettre le patrimoine culturel.

Jadis la famille Rwandaise était une communauté de vie et d'amour pour le collectif, de production et d'organisation.

.../...

Elle était caractérisée par de fortes relations personnelles qui renforçaient la structure sociale de l'époque. Bref, la famille transmettait sa sagesse, sa culture, ses modes de vie et de pensée, son expérience à sa progéniture à tel point qu'il y avait un véritable équilibre chez l'enfant tant du côté familial, social et culturel. En d'autres termes, le domaine affectif, moral et culturel faisait sensiblement un tout indissociable chez l'enfant rwandais de l'époque.

Educator et P
b) Epoque coloniale.

La rupture entre l'environnement familial et le bagage culturel a été marquée par l'introduction d'un système éducatif. Cependant, il faut bien dire que ce système a apporté une nouvelle dimension, dans la famille et la société rwandaise, celle de lire, d'écrire et de compter, c'est-à-dire celle de s'instruire, de se former, bref, celle de savoir et en quelque sorte de savoir-faire. Ce système devait donc permettre au jeune rwandais d'atteindre la science et sa technique. Toutefois, ce système d'éducation n'a pas pu aboutir à une éducation rwandaise pour une famille et une société rwandaises où l'enfant devait être éduqué et où devaient se refléter les valeurs culturelles, morales et sociales proprement rwandaises.

Il est évident que l'enfant élevé dans ce système dont la politique était au service de l'étranger ne pouvait déceler et comprendre qu'un système éducatif d'un pays doit se définir à partir de sa propre culture, de ses liens familiaux et sociaux, de ses modes de vie, de ses formes de pensée ainsi que de ses facteurs de production et d'échanges.

Il faut bien qu'une telle rupture conduisait à saper et à méconnaître tout le patrimoine culturel, garant d'une éducation de base indispensable pour de futures générations.

Il n'est pas nécessaire de s'attarder sur l'historique de l'Education de notre pays, mais il est à constater qu'un tel système ne visait pas à former une élite rwandaise, un citoyen responsable, capable de travailler consciencieusement à l'édification de sa Nation.

Educator et P
c) Après l'indépendance.

Bien que le pays ait vaillamment abouti à son auto-détermination, le pouvoir colonial a laissé beaucoup de problèmes dans le domaine éducatif. Quels sont ces problèmes essentiels ? :

- 1° Définition de la politique générale de l'Education.
- 2° Recherche et définition des objectifs pédagogiques et spécifiques d'un enseignement favorisant le développement national.
- 3° Détermination d'une structure cohérente de cet enseignement à tous les échelons.
- 4° Planification et programmation de l'Education en rapport étroit avec la planification nationale.
- 5° Un système éducatif capable de former un citoyen rwandais de manière à lui permettre d'être utile à lui-même et à la société, donc une pédagogie réaliste, dynamique et prospective.

De telles lacunes sur le plan éducatif ont engendré des conséquences graves qui se manifestent encore à l'heure actuelle:

- a) Inadaptation du nouveau système aux réalités nationales et au développement;
- b) Juxtaposition de l'ancien système d'enseignement au système existant;
- c) Incapacité de produire des chercheurs en vue de promouvoir une recherche scientifique et technique destinée à favoriser le développement national dans tous les domaines;
- d) Méconnaissance, insouciance et abandon progressif des valeurs culturelles, morales et sociales proprement rwandaises;
- e) Manque de finalités relatives à la planification, à la programmation et à l'orientation scolaire et professionnelle.

.../...

Il est manifeste que de telles conséquences rendent inefficace tout processus éducatif d'un pays donné et freinent tout programme national de développement en même temps qu'elles grèvent lourdement le financement alloué au secteur de l'enseignement.

Il va sans dire que la deuxième République, consciente de tous ces problèmes a saisi d'un bon la clé de voûte pour les résoudre. C'est dans cette perspective que le M.R.N.D. veut définir une politique pédagogique nationale avec tout ce qu'elle comporte et ce qui en découle essentiellement.

Certes, la politique d'Education doit s'inscrire dans la politique générale d'un pays. C'est la raison pour laquelle, la politique éducationnelle de notre pays va se définir dans la marge de la politique de développement que postule le M.R.N.D.

On sait très bien que l'importance d'une Education, d'une instruction et d'une formation de tout un peuple se mesure à la politique générale de développement, à la société, à la culture et aux objectifs à court, à moyen et à long termes que le pays veut à tout prix atteindre.

Et nul n'ignore que tous ceux que préoccupe l'avenir de leur pays se sentent en quelque sorte, plus responsables des succès ou des échecs qui résultent de l'Education et de l'enseignement, parce que ce n'est plus seulement le destin de la personne humaine qui se trouve engagé, mais celui de la société d'aujourd'hui et de demain, de la Nation toute entière.

L'on peut toujours revenir à cette remarque si pertinente d'un des hommes qui ont compris les besoins de notre temps: "L'avenir est aux Nations qui tireront le meilleur parti de l'intelligence de leur jeunesse, de toute la jeunesse".

Il est donc clair que la recherche d'une politique éducationnelle de notre pays doit tenir compte de beaucoup de facteurs. Cela signifie qu'il ne suffit pas d'énoncer des principes pédagogiques, mais de découvrir pas à pas certains mécanismes qui puissent nous permettre de définir cette politique que nous voulons.

- 1) On reconnaît donc que définir une politique de l'Education consiste à tenir compte des aspects économiques, sociaux, culturels et moraux ainsi que des exigences pédagogiques.
- 2) Cette définition doit tenir compte de l'objet à définir, c'est-à-dire Education, terme complexe à travers l'espace et le temps mais qui se réfère toujours à un système politique d'un pays.
- 3) On sait que le but de l'Education est de viser au plein épanouissement de la personne humaine, au progrès moral, social, culturel et économique d'un peuple.

Certes, les trois aspects montrent combien il serait très hâtif de déterminer d'emblée une politique de l'Education de notre pays.

d) Comment faire alors ?

Il convient d'élaborer au départ une stratégie globale de développement. Cela revient à se poser certaines questions fondamentales:

- a) Quelle sorte d'individu voulons-nous produire par l'Education, la formation ?
 - b) Dans quelle sorte de société voulons-nous le produire ?
 - c) Quels sont les voies et moyens qui nous permettent de le faire ?
- e) Education populaire.

D'une manière générale, notre pays nécessite une politique éducationnelle propre à mettre les masses en mesure de participer au processus de développement en tant que travailleurs productifs et de jouer convenablement leur rôle de citoyens, de membres de famille, de chefs et de membre de groupes menant de front une action communautaire coopérative.

Cela signifie, en fin de compte, que toutes les composantes de la population (enfants, jeunes, adultes, vieillards) doivent recevoir une instruction et une formation.

Cela signifie par ailleurs que pour atteindre cet objectif, il convient de réaliser une meilleure répartition équitable des possibilités éducatives entre zones géographiques, entre zones urbaines et rurales, comme entre groupes sociaux.

Il va de soi que l'alphabétisation fonctionnelle qui consiste à enseigner la lecture, l'écriture, le calcul et une certaine pratique professionnelle pour les adultes est indispensable.

L'Education dans les zones rurales doit en outre être intégrée à d'autres activités de développement rural aux échelons national et local.

A l'échelon national, il importe essentiellement d'élaborer une politique-cadre s'appliquant à de diverses activités de développement rural et visant tout particulièrement à rendre complémentaires les activités en faveur de la productivité d'une part et du bien-être de l'autre.

A l'échelon local, la coordination et l'intégration s'avèrent nécessaires pour assurer aux programmes d'Education la "fonctionnalité" et l'adaptabilité aux besoins comme aux possibilités du milieu.

Ce qui précède nous montre la nécessité d'instruire et de former les masses populaires. Et c'est à partir de cette Education de base qu'il faut revenir à cette idée-force que l'Education et la formation permettent aux masses d'être capables de contribuer au bien-être de leurs familles, de la société et de toute la Nation.

Ici là on peut donc dire que d'une manière générale, la politique de l'Education de notre pays va consister à former un individu capable de participer utilement et efficacement au développement social, économique, moral et culturel.

f) Education formelle. (systématique)

L'un des problèmes les plus puissants qui affectent l'Education de notre pays consiste dans l'absence d'une politique éducative au niveau scolaire.

Il importe donc au plus haut point de définir une politique saine et réaliste de l'Education et qui encadre avec la politique nationale. Nous posons à nouveau la même question:

Quelle sorte d'individu voulons-nous éduquer, former ?

A ce sujet, le Manifeste du M.R.N.D. est clair. Pour lui, en effet, le but sera de "promouvoir une élite techniquement capable, moralement équilibrée et soucieuse des intérêts de la Nation".

Il est évident que l'individu que l'Education et la formation de notre pays doivent produire est celui qui possède une connaissance parfaitement technique, donc pratique et professionnelle, un équilibre moral, un esprit patriotique et un sens des responsabilités très élevé.

Cette politique pédagogique comporte donc quatre aspects essentiels:

1. Connaissance technique et professionnelle très poussée;
2. Equilibre moral;
3. Education civique;
4. Connaissance générale.

Dans les termes pédagogiques habituels, il convient de dire que l'Education de notre pays aura une mission à accomplir, celle de faire acquérir à nos jeunes rwandais :

- 1° Une formation ~~intellectuelle~~ (technique et professionnelle);
- 2° Une formation morale;
- 3° Une formation civique;
- 4° Une formation générale.

1.- La formation intellectuelle (technique et professionnelle).

Il s'agit par conséquent d'une nouvelle orientation en matière d'Education.

.../...

En effet, tandis que jadis l'Education avait pour but de donner uniquement une connaissance générale théorique, abstraite, l'Education dans le sens où le pays le veut maintenant a pour but de fournir à l'individu une connaissance pratique, technique bien réussie et qui vise toujours le concret. Cette nouvelle perspective a été clairement mise en exergue dans le discours-programme du 1er août 1973 prononcé par Notre Chef d'Etat Son Excellence HABYARIMANA Juvénal, Président de la République et Président-Fondateur du M.R.N.D. "Ainsi l'enseignement primaire doit être conçu, non pas pour conduire au cycle secondaire, mais pour donner à la Nation des citoyens responsables capables de participer utilement à l'effort général de développement. La formation du secondaire doit répondre aux besoins du développement en formant des cadres moyens. Elle sera donc plus technique, plus spécialisée, plus orientée que générale".

Une telle déclaration politique nous permet de saisir dans le fond que la formation technique, spécialisée, professionnelle doit prévaloir à la formation générale.

Ainsi une nouvelle orientation de l'Education doit être mise sur pied, celle d'abandonner une pédagogie paralysante, trop classique qui ne consiste qu'à inculquer à l'écolier, à l'étudiant une connaissance générale abstraite et ne les prépare pas suffisamment à la vie active.

Une telle conception de l'Education dégage certains avantages à bien d'égards:

- 1° Bien que la formation technique et professionnelle requiert la création des écoles spécialisées et dans une large mesure un plafond de financement non négligeable, elle est un facteur de développement économique.
- 2° Elle prépare à la jeunesse rwandaise à acquérir des connaissances professionnelles et spécialisées qui permettent d'être à la hauteur de sa tâche.
- 3° Elle permet à l'économie nationale de disposer de spécialistes pour continuer à se développer au rythme plus sûr.
- 4° Elle développe chez les jeunes les aptitudes de recherche scientifique et technique, compte tenu de besoins de développement national, et vise par là à fournir à la Nation des cadres moyens et supérieurs compétents.

Un tel type de formation tient donc compte des aspects économiques, sociaux ainsi que des impératifs d'ordre pédagogique.

2.- La formation morale équilibrée.

Quand on aborde une étude sérieuse sur un objet délicatement complexe, on est amené à pouvoir en préciser le contenu. Le terme "formation morale" dans le contexte rwandais, ne veut pas certainement dire qu'il faut emprunter des attitudes morales étrangères à notre culture, à nos mœurs, ou spéculer sur les théories des moralistes éminents pour saisir quelle serait la morale rwandaise.

La culture nationale nous apprend beaucoup à ce sujet:

- 1° le respect de la personne humaine;
- 2° le sens de la justice;
- 3° le sens communautaire caractérisé par le sens de la vie et de l'amour d'autrui;
- 4° les devoirs des parents pour éduquer leurs enfants et ceux des enfants pour aimer et aider les parents à bien vivre et à bien mourir;
- 5° le sens social dont le comportement général de l'individu est de ne pas nuire à la société;
- 6° le sens de la paix liée à la justice sociale;
- 7° l'amour de la vérité et de la franchise, etc...

L'Education morale de l'enfant rwandais doit donc partir de ces données, avant d'assimiler d'autres d'une morale étrangère à notre mentalité, à notre façon de vivre et de penser, si bien que cette morale, si elle est jugée bonne, peut compléter la morale rwandaise.

*Présente
plus d'avis*

Une telle formation demande par voie de conséquence qu'il faut distinguer absolument ce que nous entendons par "morale à l'occidentale" et ce que nous connaissons par "morale" à la rwandaise. Un tel discernement à la base permettrait de choisir les éléments essentiels qui doivent concourir à une éducation morale équilibrée qu'il faut transmettre à la jeunesse rwandaise à l'école.

3.- La formation civique.

L'éducation civique est d'autant plus importante qu'elle permet à l'enfant rwandais de suivre la vie nationale sur le plan politique, dans le domaine des institutions nationales. En outre, elle lui permet non seulement de comprendre la distinction entre les gouvernants et gouvernés, quelle est la relation existant entre le peuple et ceux qui le dirigent.

Le jeune rwandais a donc besoin d'une éducation civique pour être apte à jouer son rôle de citoyen, à promouvoir les intérêts collectifs de sa patrie.

Cet objectif ne peut être atteint que dans la mesure où l'écolier et l'étudiant comprennent les grandes phases de la vie nationale dans le domaine spécifiquement civique.

Notre analyse est partie d'une grande interrogation:

Quelle sorte d'individu voulons-nous former ? Et par certaines approches, nous venons de voir que notre pays a besoin de quelqu'un qui possède une formation intellectuelle professionnelle et technique qui relativise une formation générale théorique et abstraite et prône pour une connaissance pratique.

4.- La formation générale.

Il serait évidemment ambigu de croire que la priorité et le choix d'une formation professionnelle et technique constituent une suppression d'une formation générale.

En effet, par la force des choses, nous savons que la connaissance générale, permet de diversifier les sujets qui reçoivent une éducation formelle. Et cela est d'autant plus bénéfique que cette formation permet aux évaluateurs d'un système d'Education de mettre en relief l'importance des aptitudes de chaque individu épris par le processus éducatif.

Par ailleurs, comme notre pays a besoin ^{notamment} de formateurs littéraires, historiens et géographes, cette formation générale est indispensable.

Il est d'ailleurs manifeste, que sur le plan psychologique, les deux types de connaissance (pratique et théorique) constituent une unité foncière chez l'homme. Il n'y a pas d'une part une connaissance théorique, et une connaissance pratique, d'autre part, c'est la connaissance théorique qui devient dans une action déterminée, une connaissance pratique. Ainsi donc, pour que la politique rwandaise de l'Education réussisse, il faut qu'elle tienne compte également de la formation générale, capable de nous fournir des hommes de lettres dont le pays a tellement besoin.

Bref, la formation technique et professionnelle doit être en liaison étroite avec la formation générale ainsi que la formation morale et civique pour que notre Education atteigne cet objectif final "apprendre à la fois à être" et à produire. C'est cette intégration du savoir-être et du savoir-faire que recherche le pays.

La deuxième question qu'il faut se poser est la suivante:

Dans quelle sorte de société voulons-nous le produire ?

Par la nature des choses, on reconnaît que la société rwandaise ^{actuelle} évolution est partagée par deux structures:

- 1° Une structure traditionnelle;
- 2° Une structure moderne.

Il est à remarquer, en effet, qu'après la révolution de 1959, l'évolution psychologique du peuple rwandais et le climat économique n'ont cessé de s'accroître.

Il est vrai que le domaine socio-économique a connu certains développements, mais hélas toutes les familles n'ont pas été touchées par ces développements. Et au fur et à mesure que les années passaient, la structure sociale ne reposant pas sur une politique générale sociale, se heurtait à deux problèmes épineux:

- 1° Une majorité d'individus non scolarisés;
- 2° Une minorité d'individus scolarisés abandonnant peu à peu des liens traditionnels et la culture rwandaise.

D'une part, la majorité demeure convaincue que certains principes traditionnels liés à la culture rwandaise restent valables, d'autre part, la minorité (scolarisés: enfants, jeunes, adultes) croit encore très peu à ces formes traditionnelles et fait des emprunts d'une civilisation des autres Nations. Cette dichotomie provoque une rupture entre le passé et le présent qui annonce une marche vers un autre type de société nouvelle.

Telle est la situation qui prédomine dans la société rwandaise. D'une manière concrète, l'enfant qui est entré à l'école depuis 1959 à l'âge de 7 ans totalise maintenant 25 ans de croissance physique et 11 ans de scolarisation. Il est donc dans son âge d'adulte avec tout ce que cet âge comporte. Par ailleurs, dans la société dans laquelle il a vécu et vit aujourd'hui manifeste deux courants qui le tiraillent. La pratique religieuse a modifié quelque peu certaines valeurs rwandaises, certaines coutumes qui exerçaient une influence presque déterminante sur la société rwandaise, parce qu'elles prenaient et prennent encore maintenant leur source dans les relations familiales, personnelles et dans cette communauté de vie et d'amour.

La société dans laquelle l'enfant doit être éduqué lui offre un aspect traditionnel qu'il connaît mal, un aspect du renouveau dans lequel il s'installe et auquel il aspire et dont il ignore l'avenir et un aspect économique qui l'attire fortement. En réalité, ceci nous fait comprendre sans aller plus loin que la société rwandaise est traversée par un malaise, elle est partagée et l'enfant qui y naît sera certainement partagé entre ces deux structures.

Que faire ?

Une solution immédiate à cette problématique est d'une grande importance pour notre société où l'enfant doit grandir, acquérir une éducation, une formation et parvenir à être agent dynamique du progrès social.

A ce propos, le Manifeste du M.R.N.D. stipule des éléments de recherche de la solution:

"Le citoyen rwandais doit être libéré de toute les idées et croyances obscurantistes et de toute oppression qui paralysent en lui l'esprit d'entreprise et d'innovation et freinent sa participation à la création des conditions indispensables à l'amélioration de son niveau de vie et au bien-être de la société.

Il est de notre devoir et de l'intérêt suprême de la Nation, de mettre fin une fois pour toutes, aux hésitations non fondées et de nous engager par une action politique pour un développement national qui traduit notre volonté propre, notre génie propre, notre propre sens des responsabilités, notre détermination à nous tirer du sous-développement socio-économique et mental".

Il est évident que ces éléments sont essentiellement compatibles avec la société que nous voulons. Nous cherchons en effet, "une famille considérée comme cellule-mère de la Nation dont la société est caractérisée par un dynamisme et un élan vital vers le développement socio-économique, ayant son vouloir agir propre, son génie propre, son sens de responsabilités en vue de hâter le développement dans tous les domaines. Il est donc à préciser que c'est dans cette société seule que nous voulons éduquer et former le jeune rwandais.

Ainsi donc la politique éducationnelle de notre pays sera déterminée par quatre principes essentiels, à savoir:

- 1°) La formation professionnelle et technique ~~très poussée~~;
- 2°) La formation morale équilibrée;
- 3°) La formation civique;
- 4°) La formation générale.

ANNEXE. I.

LA DETERMINATION DES OBJECTIFS PEDAGOGIQUES SPECIFIQUES.

La politique définie et déterminée de l'Education conditionne la recherche des objectifs éducatifs spécifiques. Or, nous avons vu que la politique éducationnelle que se propose notre pays repose sur quatre finalités, à savoir:

c.
à
des
disp

- 1°) La formation professionnelle et technique
- 2°) La formation morale
- 3°) La formation civique
- 4°) La formation générale.

Les quatre principes fondamentaux nous font comprendre que l'Education doit être une vie, un bagage et une certitude pour l'avenir. L'objectif primordial de l'Education, en général, de la formation en particulier, serait donc de viser à cette fin. Toutefois, les changements socio-économiques et culturels sont tels qu'il faut tenir compte du contexte de chaque pays.

Ar.

1°) BUTARE

2°) BYUMBA

3°) CYANGUGU

4°) GIKONGORO

5°) GISENYI

6°) GITARAMA

7°) KIBUNGO

8°) KIBUYE

9°) KIGALI

10°) RUHENGURI

RWANDA

Ce tableau n° I montre que
est inégal.

.../...

C'est pour cela que le Manifeste du M.R.N.D. précise cinq objectifs propres aux exigences socio-économiques et pédagogiques tendant à rendre efficaces l'Education et la formation de notre pays:

1°) Rationaliser la carte scolaire, c'est-à-dire répartir équitablement les établissements d'enseignement dans toutes les régions du pays;

2°) Orienter l'enseignement et l'éducation de la jeunesse de façon à permettre à celle-ci de s'installer dans le système de production et aux besoins de la Nation;

3°) Former des hommes consciencieux, tout aussi aptes au travail manuel qu'au travail intellectuel;

4°) Créer des conditions appropriées pour favoriser et encourager le perfectionnement des connaissances et la recherche scientifique dans tous les domaines;

5°) Créer des écoles populaires dans les secteurs des communes, ainsi que dans toutes les entreprises et sur tous les chantiers, écoles destinées à l'amélioration professionnelle de chacun en vue d'une plus grande production du secteur concerné.

1°) Rationaliser la carte scolaire.

La situation actuelle de l'enseignement et de l'Education de notre pays est préoccupante. En effet, l'un des problèmes puissants de notre enseignement est celui d'inégalité des écoles primaires, post-primaires et secondaires d'une région à l'autre.

ANNEXE. I.

LA DETERMINATION DES OBJECTIFS PEDAGOGIQUES SPECIFIQUES.

La politique définie et déterminée de l'Education conditionne la recherche des objectifs éducatifs spécifiques. Or, nous avons vu que la politique éducationnelle que se propose notre pays repose sur quatre finalités, à savoir:

- 1°) La formation professionnelle et technique
- 2°) La formation morale
- 3°) La formation civique
- 4°) La formation générale.

Les quatre principes fondamentaux nous font comprendre que l'Education doit être une vie, un bagage et une certitude pour l'avenir. L'objectif primordial de l'Education, en général, de la formation en particulier, serait donc de viser à cette fin. Toutefois, les changements socio-économiques et culturels sont tels qu'il faut tenir compte du contexte de chaque pays.

C'est pour cela que le Manifeste du M.R.N.D. précise cinq objectifs propres aux exigences socio-économiques et pédagogiques tendant à rendre efficaces l'Education et la formation de notre pays:

- "1°) Rationaliser la carte scolaire, c'est-à-dire répartir équitablement les établissements d'enseignement dans toutes les régions du pays;
- 2°) Orienter l'enseignement et l'éducation de la jeunesse de façon à permettre à celle-ci de s'installer dans le système de production ou de poursuivre la formation conformément à la vocation de chacun et aux besoins de la Nation;
- 3°) Former des hommes consciencieux, tout aussi aptes au travail manuel qu'au travail intellectuel;
- 4°) Créer des conditions appropriées pour favoriser et encourager le perfectionnement des connaissances et la recherche scientifique dans tous les domaines;
- 5°) Créer des écoles populaires dans les secteurs des communes, ainsi que dans toutes les entreprises et sur tous les chantiers, écoles destinées à l'amélioration professionnelle de chacun en vue d'une plus grande production du secteur concerné".

1°) Rationaliser la carte scolaire.

La situation actuelle de l'enseignement et de l'Education de notre pays est préoccupante. En effet, l'un des problèmes puissants de notre enseignement est celui d'inégalité des écoles primaires, post-primaires et secondaires d'une région à l'autre.

Il est vrai que certaines régions possèdent des implantations scolaires dues à l'effort des parents, ^{et des personnes physiques et morales} mais hélas cet effort n'a pas pu être déployé dans toutes les régions du pays.

Il va sans dire qu'à l'heure actuelle, il y a une prise de conscience en ce qui concerne la scolarisation, et les parents veulent à tout prix que leurs enfants fréquentent l'école. Cependant, la pénurie des écoles dans certaines zones du pays et l'inégalité constituent une disproportion des chances d'accès à l'enseignement.

Tableau I.

Enseignement primaire 1975/1976.

Arrondissements.	Nombre d'Ecole
1°) BUTARE	179
2°) BYUMBA	166
3°) CYANGUGU	136 * 2
4°) GIKONGORO	156
5°) GISENYI	172
6°) GITARAMA	243
7°) KIBUNGO	123 * 4
8°) KIBUYE	163
9°) KIGALI	173
10°) RUHENGARI	157 *
RWANDA	1.668

Ce tableau n° I montre que la ^{répartition géographique} nombre des écoles primaires est inégal.

.../...

6°) La planification de l'Education et la gestion des écoles.

ANNEXE II.

NOUVELLE ORIENTATION DE LA STRUCTURE DE L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE, SECONDAIRE ET SUPERIEUR.

Nous avons vu que la politique éducative de notre pays consiste à assurer à nos jeunes: la formation intellectuelle technique et professionnelle très poussée, la formation morale équilibrée, la formation civique et la formation générale. Par ailleurs, nous avons bien souligné que de cette politique découle les objectifs pédagogiques et spécifiques (finalités), une structure ainsi qu'une planification et une programmation cohérentes.

Dès lors, les objectifs et le contenu de l'éducation et principalement la politique pédagogique nous exigent un effort systématique pour lier l'enseignement à la vie du travail manuel et intellectuel à l'aide d'une structure consistante, des programmes de formation d'une durée relativement courte, non seulement pour atteindre nos objectifs pédagogiques d'avoir des cadres moyens et supérieurs, mais encore de fournir des agents dynamiques pour hâter le développement national. Il est à constater que la structure actuelle de l'enseignement nécessite une nouvelle orientation conformément aux objectifs nous assignés.

A ce sujet, le Manifeste du M.R.N.D. et le discours-programme nous éclairent. Il faut: "orienter l'enseignement et l'éducation de la jeunesse de façon à permettre à celle-ci de s'intégrer dans le système de production ou de poursuivre la formation conformément à la vocation de chacun et aux besoins de la Société.

Des écoles secondaires subsistent..... mais elles doivent être réorganisées de façon à pouvoir accueillir les quelques dix pour cent de jeunes gens bien doués ayant terminé le cycle du primaire. La formation du secondaire doit répondre aux besoins du développement en formant des cadres moyens. Elles sera donc plus technique, plus spécialisée, plus orientée que générale.

Ainsi l'enseignement primaire doit être conçu, non pas pour conduire au cycle secondaire, mais pour donner à la Nation des citoyens responsables capables de participer utilement à l'effort général de développement.

Ces objectifs sont fondamentaux parce qu'ils nous montrent que l'enseignement doit être apte à faciliter dans la vie professionnelle ou dans la vie active une mobilité qu'exige l'économie de notre pays, que l'efficacité d'un système d'enseignement se mesure aux services qu'il rendra à la Nation et dans la mesure où il est capable de former des individus aptes à participer au développement socio-économique et culturel de la Nation.

Il est donc clair que la détermination d'une structure répondant aux réalités nationales et une articulation de l'enseignement tant primaire, secondaire que supérieur constituent un facteur essentiel dans la recherche d'une éducation effective et efficace.

I.- ENSEIGNEMENT PRIMAIRE.

Si nous voulons rationaliser et rentabiliser notre enseignement, compte tenu des facteurs: coût, qualité et efficacité, plusieurs éléments sont à considérer:

- 1°) L'âge d'entrée à l'école
- 2°) La durée de scolarité
- 3°) L'incidence budgétaire
- 4°) Les implications psychologiques et sociales.

.../...

1°) L'âge d'entrée à l'école.

Si l'on aborde le problème de l'enseignement du point de vue de la rénovation, il est nécessaire de préciser l'âge où l'enfant Rwandais est capable d'embrasser le milieu scolaire et d'en sortir physiquement apte à produire quelque chose d'utile.

- Le plan pédagogique.

Les pédagogues contemporains insistent à ce que l'enfant commence l'école à l'âge de 6 - 7 ans. Certains estiment même que l'âge de scolarité doit se situer entre 5 et 6 ans. Les raisons qu'ils avancent sont les suivantes: l'âge de 6 et 7 ans, c'est l'âge souple, l'âge éducatif, l'âge où l'éducateur peut éveiller la curiosité chez l'enfant, l'âge enfin qui coïncide avec l'évolution de croissance physique de l'enfant (Debesse: Etapes de l'Education).

- Le plan psychologique.

L'âge de 7 ans, c'est l'âge où l'enfant est capable de s'adapter, de s'accomoder et d'assimiler l'environnement. C'est l'âge de raison, c'est l'âge de socialisation, et d'alphabétisation formelle (cf. la naissance de l'intelligence chez l'enfant par Piaget). La réceptivité de l'enfant est vraiment préparée à cet âge. L'élève s'extériorise en même temps qu'il s'intériorise.

- Le plan social.

L'âge de 7 ans est l'entrée triomphale dans un autre monde, le monde de l'école, le monde de la société des enfants, le monde enfin des groupes. C'est pourquoi l'âge de 7 ans est une base solide d'éviter le complexe d'infériorité ou de supériorité. L'enfant se socialise par et dans l'école à cet âge.

Appliquées à l'enseignement de notre pays, nous pouvons dire que ces raisons permettent d'accepter et d'admettre que l'enfant Rwandais commence l'école primaire à 7 ans. Bien que les analyses qui précèdent permettent à conclure que l'âge d'entrée à l'école est de 7 ans, l'intégration de l'enseignement primaire ruralisé dans la modernisation des structures de développement rural pour que les 90 % soient des agents dynamiques de ce développement et que les 10 % soient des cadres moyens et supérieurs de la nation, demande de réfléchir sur la durée de scolarité.

2°) La durée de scolarité.

Structure préconisée par le Gouvernement.

L'âge d'entrée à l'école est obligatoirement de 7 ans, l'enseignement primaire dure 8 ans, il comprend deux cycles de 6 et 2. Le premier cycle sera consacré à l'enseignement formel (6 ans). Le passage d'une année à l'autre est automatique. Le second cycle visera l'enseignement ruralisé (2 ans). La sélection se fait après la huitième année. Dès que les 10 % passent au cycle secondaire de 5 à 6 ans, les 90 % continuent l'enseignement pratique de 3 ans tant pour les filles que pour les garçons.

Observation^s sur la structure.

La structure présente un avantage du fait que l'élève reçoit une formation de base complète de 6 ans, et s'initie à l'enseignement pratique de deux ans.

.../...

Quels sont les avantages d'une telle structure qui compte deux cycles ?

1°) Ce système a l'avantage de pouvoir orienter au départ les jeunes vers une forme d'enseignement mieux adapté à leurs aspirations, à leur goût. Le double aspect; formation générale et formation professionnelle relativise un enseignement trop théorique et général et préconise un enseignement pratique.

2°) Le deuxième cycle devra permettre de procurer des éléments intermédiaires qui doivent participer activement aux travaux de développement avec la masse-média, avec la population à la campagne, dans les communes ou dans les villes, et tendra à fournir des éléments capables de travailler dans tous les secteurs de la vie nationale. La formation de cette filière est adaptée aux besoins du pays, et il faut que les programmes insistent surtout sur la spécialisation, la technicité de manière à produire des cadres spécialisés qui devront s'intégrer utilement dans la vie active.

Telle est donc une nouvelle orientation de l'enseignement post-primaire et secondaire. Cette orientation est articulée avec l'enseignement primaire, puisqu'elle pose au départ la nécessité d'une formation des enseignants hautement qualifiés, laquelle formation conditionne tout le reste. Aussi est-il recommandable que cette formation professionnelle soit soutenue par une formation continue (stages, voyages, d'études) et s'accompagne de l'amour envers tous les élèves du primaire et du secondaire.

.../...

D'autres aspects de l'enseignement secondaire.

1°) Le problème de sélection.

La pédagogie du choix, le système de sélection peuvent provoquer des conséquences terribles et freiner une certaine démocratisation de l'Education, si les responsables n'examinent pas assez les critères de recrutement pour entrer dans les écoles secondaires ou dans les sections. Les examens de fin d'études du cycle secondaire doivent aussi être repensés de manière que la fin d'études constitue pour les élèves sortants un bagage certain pour affronter les problèmes inhérents à la vie active.

Cette sélection devrait tenir compte également de tous les principes d'orientation des élèves dans les disciplines correspondant à l'acquisition de leurs connaissances et à la manifestation de leurs aptitudes.

2°) Le régime d'internat ou d'externat.

Partout dans le monde entier, le système d'internat coûte cher, mais la plupart des gens croient que c'est le seul régime qui permet l'intégration sociale de l'élève, la communication, le développement du langage et de la pensée ainsi que la naissance du dialogue.

Toutefois, dans les pays pauvres comme le nôtre, on ^{ne} peut ^{pas} permettre ce luxe d'avoir des internats très coûteux. Il serait évidemment absurde de penser que l'internat soit en soi mauvais. La contrainte budgétaire de nos pays requiert qu'il faut encourager le système d'externat, et qu'il convient déjà de commencer un tel régime scolaire dans les chefs-lieux de Préfecture où les établissements secondaires sont mieux regroupés.

Pour mener cette action à des meilleures fins, il faut que les parents des élèves disposent de logements susceptibles de favoriser l'étude du soir de chaque élève.

Bref, pour généraliser ce régime, il faudra attendre que chaque commune dispose au moins de deux établissements secondaires et que les parents de ces enfants vivent dans les conditions viables.

3°) La création et l'encouragement des écoles mixtes.

La pédagogie contemporaine recommande et encourage des écoles de type mixte. Les raisons sont multiples, et l'on estime qu'il est grand temps de supprimer pas à pas la fameuse ~~discrimination des sexes~~, les sentiments de complexe d'infériorité ou de supériorité et d'encourager l'esprit d'équipe, de collaboration, et d'entraide.

Ces écoles prépareront certains jeunes à leur avenir de futurs citoyens de la société rwandaise.

Il est d'ailleurs bon de préciser que sur :

- a) le plan moral: les écoles mixtes aident nos élèves à comprendre ce que c'est le respect de la personne humaine, la compréhension mutuelle et l'entraide.
- b) le plan intellectuel: ces écoles font certainement tomber l'écart qui se manifeste souvent entre filles et garçons quant à leur niveau intellectuel surtout au niveau du cycle primaire et secondaire. L'esprit d'équipe, le travail de groupe et le sentiment de compétition favoriseraient à coup sûr l'épanouissement personnel chez les uns comme chez les autres.
- c) le plan affectif: les contacts de ces deux ^{sexes} du fait qu'ils vivent ensemble, se maintiennent et se renforcent par une échelle des valeurs.

d) le plan financier enfin : *continuent*,
.../...

Il va sans dire que ces écoles doivent d'abord être au stade expérimental et que, malgré leur caractère d'urgence et de nécessité, l'enseignement soit donné dans ces écoles par des professeurs dignes de leurs tâches et de leur mission d'éducateurs!

Il serait même souhaitable qu'à la longue le régime externat soit à caractère libre, de façon que les parents riches paient pour leurs enfants.

4°) L'inspection au niveau primaire et secondaire.

- Au niveau primaire

Les inspecteurs nationaux doivent en effet jouer un double rôle d'inspection:

- 1°) L'inspection administrative;
- 2°) L'inspection pédagogique.

Cette dernière est d'autant plus bénéfique qu'elle rend possible l'évaluation des cours, de l'enseignement et permet que l'opère des changements sans trop de difficultés.

- Au niveau secondaire

Cette double tâche est nécessaire; L'inspection pédagogique est confiée au Bureau Pédagogique. Cependant, il semble plus méthodologique d'insister sur la nécessité d'accroître la participation effective des nationaux. Il faudra par ailleurs que les inspecteurs de l'enseignement secondaire soient des Rwandais et que le Bureau Pédagogique s'occupe notamment de l'élaboration des cours, des nouvelles méthodes de l'enseignement.

Les nationaux doivent prendre la responsabilité de l'enseignement, avoir une participation réelle dans l'évaluation permanente et dans l'orientation générale de l'Education.

Bref, vu la nature des fonctions des inspecteurs et leur carrière, il faut leur prévoir des avantages spécifiques.

IV.- ENSEIGNEMENT SUPERIEUR.

1.- I.P.N. et U.N.R.

L'enseignement supérieur est lié au développement de l'Université Nationale du Rwanda et de l'Institut Pédagogique National. Les missions et les priorités de formation de l'UNR doivent être clairement définies.

Deux ans, après sa création, elle bénéficie toujours d'une aide extérieure massive, mais la contribution gouvernementale devient de plus en plus élevée. Le coût de la rwandisation du corps enseignant va peser lourdement encore d'ici quelques années sur le budget national. Afin de réduire ce coût et d'améliorer le rendement de la formation, l'UNR doit s'adapter aux structures socio-économiques et culturelles en formant des cadres et des chercheurs dont l'économie nationale a besoin. A cet effet, les facultés existantes doivent s'orienter vers la formation des cadres dans les secteurs prioritaires de développement, notamment ceux liés au développement rural et à l'industrialisation.

Pour réduire le coût direct étudiant et par professeur, il faudra diversifier et développer les activités universitaires telles que la recherche appliquée, les activités culturelles et l'édition de livres, parallèlement à l'optimisation du rapport nombre d'étudiants par professeur.

Pour ce qui concerne l'Institut Pédagogique National, la création du deuxième cycle est de nature à faire de cet Institut, une Ecole Normale Supérieure.

.../...

En plus de la formation pédagogique, l'IPN doit se doter de moyens en personnel qualifié et en équipement suffisant pour remplir sa mission de levier de l'enseignement secondaire en matière de recherche pédagogique, en liason étroite avec le Bureau Pédagogique pour l'enseignement secondaire.

Afin d'éviter des doubles emplois, une concertation doit s'instaurer entre l'IPN et l'UNR. L'harmonisation des programmes de deux établissements conditionne leur développement dans les limites de leurs missions respectives (voir le plan quinquennal, volume I, pages 30 - 31).

2.- L'octroi des bourses.

Il importe au plus haut point de soutenir le service des bourses et de sélection et de l'étoffer du personnel ad hoc. Ce service doit veiller scrupuleusement aux critères de sélection arrêtés par le Gouvernement, à avoir :

- 1°) Le test (examens officiels)
- 2°) L'équilibre régional
- 3°) L'équilibre ethnique
- 4°) Le principe de scolarité (le dossier complet de l'élève).

Il est bon de souligner que la distribution des bourses doit tenir compte de l'orientation du candidat, de ses aptitudes et de ses performances. Ainsi l'enseignement secondaire, Supérieur et Universitaire sera établi en fonction d'une plus grande échelle des besoins nationaux et de la justice sociale.

3.- L'insertion des jeunes diplômés dans la vie active.

Pour autant que nous acceptons le principe selon lequel l'enseignement secondaire, supérieur et universitaire tend vers une nouvelle orientation, nous devons nous convaincre qu'un tel système soulève un problème capital, celui de trouver un emploi correspondant aux connaissances acquises. C'est pour cette raison que les pouvoirs publics doivent favoriser davantage l'insertion professionnelle des jeunes en planifiant, en organisant, et surtout en créant des structures d'accueil et d'emploi et enfin en prévoyant des emplois ayant une valeur formatrice, c'est-à-dire ayant trait à l'éducation permanente.

.../...

Cette insertion professionnelle de nos jeunes diplômés est également nécessaire dans le secteur privé. Ce dernier doit absolument accepter d'intégrer nos jeunes sortants dans les unités de production, dans le développement rural, industriel et artisanal.

Ainsi la responsabilité des pouvoirs publics ne pourra plus se limiter à celle du Département de l'Education.

Dans cette perspective, cette insertion professionnelle de nos jeunes doit apparaître aux yeux du secteur public et privé comme le mécanisme central du renouvellement de la population active et, par conséquent, comme la condition sine qua non du développement futur de la société rwandaise.

CREATION D'UN CONSEIL NATIONAL DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE.

La Recherche scientifique dans notre pays devient réellement une nécessité, car elle aura pour mission principale d'être un levier efficace du développement social, économique et culturel. Il est d'ailleurs évident que la science et la technologie sont des facteurs primordiaux d'une évolution et d'un développement d'une société.

Il importe donc au plus haut point que la priorité dans la formation des Rwandais comme dans les programmes de recherche que nous entreprenons à l'I.N.R.S., à l'I.S.A.R., à l'U.N.R., et à l'I.P.N. aillent vers ce que nous voulons atteindre Le Développement intégral et harmonieux de la Nation. Ainsi le rôle de ces centres de recherche sera de promouvoir une recherche scientifique et technologique dans tous les secteurs de la vie nationale, dans les domaines très variés qui constituent autant d'éléments essentiels d'une politique précise en matière de recherche, de former des chercheurs, de réaliser des programmes souples et prioritaires pour le Rwanda et de contribuer par là à l'orientation générale d'une politique scientifique nationale ainsi qu'aux actions importantes de coopération scientifique à l'échelle africaine et mondiale. Il serait plus efficace que de telles activités puissent avoir un organe coordinateur, superviseur des programmes prioritaires et orienteur de tout le potentiel technologique originel pour que le pays en tire profit, et organisateur des équipes dynamiques de recherche dans les domaines de recherche de pointe où le pays peut prétendre à une position de force (Le gaz méthane du lac Kivu par exemple). Si les chercheurs ne trouvent pas toujours ce qu'ils cherchent, du moins savent-ils ce qu'il faut trouver et ils sont prompts à l'apercevoir lorsqu'un autre le trouve. C'est pour cette raison que le secteur agricole et vétérinaire dans notre pays apparaît comme un secteur prioritaire de recherche, car satisfaire le marché intérieur signifie d'abord et avant tout nourrir convenablement les citoyens. L'économie de subsistance étant indispensable, il faut que notre pays passe à l'industrialisation, et ce stade ne peut être atteint que par les résultats de la recherche planifiée et bien suivie par les premiers responsables de la Nation. Le développement industriel dont le pays a grandement besoin ne pourra donc se faire que par des hommes d'affaires et des ingénieurs hautement spécialisés dans tous les domaines. Il va de soi que cela suppose une détermination d'une politique scientifique au niveau national. Dans cette hypothèse, une telle politique devra rassembler plusieurs éléments: Une connaissance précise des activités scientifiques qui se font à l'intérieur du pays, une véritable appréciation du niveau du contenu et des coûts, des marges et des périodes de choix possibles entre ces activités de manière à permettre que certains éléments scientifiques soient mis en application par la population, et une volonté d'orientation permanente des découvertes qui

pourront être directement utilisées par des agents extérieurs à la communauté scientifique et que l'on appelle "Agents de développement", par exemple, la mise à la disposition des agriculteurs de nouvelles variétés de céréales (nous pensons ici au rôle que doit jouer l'I.S.A.R. pour nous fournir des semences sélectionnées ou des engrais organiques dont le prix est abordable) .

Et la mise à la disposition des médecins de nouveaux vaccins (nous pensons à des recherches qui se font à l'hôpital universitaire de Butare). Cette recherche ne peut se justifier objectivement que dans la mesure où elle favorise simultanément l'avancement ou la progression des connaissances et le développement économique et humain. C'est pour cela qu'un Conseil National de Recherche Scientifique et Technique doit être mis sur pied pour émettre son avis sur les projets de recherche, sur les publications, sauvegarder les droits d'auteurs, coordonner toutes les activités scientifiques et que des éléments adéquats doivent être rassemblés pour déterminer une politique de recherche scientifique nationale visant à améliorer toute la société Rwandaise, à court, à moyen et à long termes.

Il est donc recommandable que l'organe appelé à coordonner toutes les données scientifiques et à élaborer une politique scientifique s'inspirent des grandes étapes du développement socio-économique et culturel de façon que toutes les activités de recherche fondamentale ou appliquée s'inscrivent dans la ligue de chaque plan quinquennal national et que la base juridique de ce conseil soit établie à tel point qu'il devienne opérationnel dans un prochain avenir.-

- 3°) La vérification des tableaux présentés et qui font ressortir l'inégalité des écoles primaires et secondaires, la baisse de taux de scolarisation et l'insuffisance des maîtres qualifiés de l'enseignement primaire;
- 4°) Le système éducatif à tous les niveaux. Pour ce point, l'auteur du document avait fait savoir aux membres de la Sous-Commission, qu'il n'a pas pu trouver le texte qui précisait la ^{décision} prise par le Conseil du Gouvernement dans sa séance du 25 mars 1977 au sujet de la réforme scolaire, il a pu se contenter de se servir du communiqué publié dans l'Agence Rwandaise de Presse du 26 mars 1977. Le Président de la Sous-Commission a affirmé lui-même qu'il n'a pas pu trouver ce texte pour que le Fonctionnaire Permanent chargé des Affaires Educationnelles puisse l'utiliser;
- 5°) La nécessité de mettre sur pied un Conseil National de Recherche Scientifique et Technique et de l'avoir opérationnel de manière à regrouper toutes activités scientifiques qui s'effectuent dans le pays, à éviter des vols, et à déterminer une véritable politique scientifique du pays.

Ce compte-rendu sera donc transmis aux membres de la Commission des Affaires Sociales, Culturelles et Educationnelles pour les aider à mieux comprendre le document retouché par la Sous-Commission des Affaires Educationnelles.

II.- EXAMEN DU DOCUMENT PROPREMENT DIT, A SAVOIR: "LA POLITIQUE RWANDAISE DE L'EDUCATION".

La lecture étant acceptée comme méthode de travail, l'auteur du document a parcouru l'exposé des motifs, c'est-à-dire les considérations générales, la détermination de la politique rwandaise de l'Education qui repose sur quatre finalités:

- 1°) La formation professionnelle et technique très poussée;
- 2°) La formation morale équilibrée;
- 3°) La formation civique;
- 4°) La formation générale.

La Sous-Commission a adopté ces deux chapitres, tout en soulignant que pour ce qui regarde la formation morale, il convient d'insister sur le sens du secret et de préciser réellement la limite des documents confidentiels et non confidentiels, au risque de confondre la signification importante que l'on attache au terme "secret", soit personnel, soit étatique, soit professionnel, soit confessionnel.

.../...

III.- EXAMEN DES ANNEXES I, II et III.

1.- L'annexe I qui définit les principes pédagogiques et spécifiques de l'Education a été adoptée par la Sous-Commission. Toutefois, les membres de la Sous-Commission ont regretté la baisse continue du taux de scolarisation de notre pays au niveau primaire, soit 41,6 %. La Sous-Commission suppose que les raisons de cette baisse proviennent de:

- a) la non-qualification des maîtres;
- b) l'insuffisance d'encadrement pédagogique des maîtres laquelle provoque des abandons;
- c) l'insuffisance des écoles, du fait que la population scolarisable reste toujours supérieure à la population scolarisée, alors qu'il faudra tendre vers une certaine proportion qui privilégie plus la population scolarisée (voir tableau III de l'annexe I).

2.- Annexe II.

Cette annexe donne une nouvelle orientation du système éducatif à tous les niveaux (primaire, post-primaire, secondaire, supérieur et universitaire).

Etant donné que cette annexe envisage, tout en s'appuyant sur les résolutions du Gouvernement et les grandes orientations du Plan quinquennal 1977 - 1981, un système éducatif cohérent de rénovation, la Sous-Commission y a apporté des modifications et des ajoutes suivantes:

I.- L'enseignement primaire: Cet aspect n'a pas eu de changement.

II.- L'enseignement post-primaire:

Ajoute : "Cet enseignement n'est pas structuré, bien programmé", est remplacé par "cet enseignement pose certaines difficultés".

Le Président de la Sous-Commission a fait remarquer que l'une de ces difficultés c'est le manque des structures d'accueil et le manque des débouchés.

Modification : La phrase: "la délinquance juvénile, caractérisée par le banditisme, la criminalité, le profiterisme et l'exploitation à l'outrance de ces pauvres jeunes gens et l'exode rural" a été modifiée comme suit: "La délinquance juvénile, caractérisée par le banditisme, la criminalité, le profiterisme et l'exploitation de ces jeunes gens".

Le problème de sélection:

Le problème de sélection a été pris en considération par les membres de la Sous-Commission, et le Président a rappelé aux participants qu'il existe des critères de sélection arrêtés par le Gouvernement.

Modification : Les lignes du texte ont été modifiées et la Sous-Commission a retenu des phrases suivantes:

.../...

La pédagogie du choix, le système de sélection peuvent provoquer des conséquences terribles et freiner une certaine démocratisation de l'Education, si les responsables n'examinent pas assez les critères de recrutement pour entrer dans les écoles secondaires ou dans les sections.

Les examens de fin d'études du secondaire doivent aussi être repensés de manière que la fin d'étude constitue pour les élèves un bagage certain dans leur vie active. Cette sélection devrait tenir compte de tous les principes d'orientation des élèves dans les disciplines correspondant à l'acquisition de leurs connaissances et à la manifestation de leurs aptitudes.

Le régime d'internat ou d'externat.

La Sous-Commission a exprimé le souhait d'avoir un régime d'externat car il permet d'alléger plus ou moins les problèmes que rencontre le régime d'internat (dortoirs et financement), et de favoriser un régime semi-pensionnaire.

Modification: Il faut que les parents des élèves disposent des logements ayant un courant électrique. Le terme "courant électrique" a été supprimé et remplacé par "logements susceptibles".

Le terme "deux troncs communs" est remplacé par "deux établissements secondaires".

La phrase suivante a été supprimée: "et susceptibles au développement intellectuel de l'enfant épris par les études".

La création et l'encouragement des écoles mixtes.

La Sous-Commission a trouvé qu'il est nécessaire de créer et d'encourager les écoles mixtes pour que les deux sexes puissent apprendre à travailler ensemble, à s'entraider, à s'estimer et à s'apprécier.

Modification: Les lignes 7 et 8 du texte ont été supprimées.

Les membres de la Sous-Commission ont changé les numéros 1,2,3, concernant le plan moral, le plan intellectuel et le plan affectif en a,b,c.

Le terme "développement intellectuel" au sujet du plan intellectuel a été remplacé par le terme "épanouissement personnel".

Sur le plan affectif, les adjectifs "amicales et morales" ont été supprimés.

"L'Etat peut intervenir en accordant une demi-pension à ces élèves externes". Cette phrase a été supprimée.

Inspection au niveau primaire et secondaire.

- Au niveau secondaire

Suppression: "Trop grave serait du reste l'enjeu pour qu'on laisse le contrôle à une équipe étrangère sans pouvoir initier ceux qui doivent prendre la relève".

.../...

Le terme "monopole" a été supprimé. Toutefois, les membres de la Sous-Commission ont suggéré que les inspecteurs nationaux puissent jouir des avantages spécifiques inhérents à leur fonction.

IV.- Enseignement supérieur et universitaire.

La Sous-Commission s'est penchée sur l'octroi des bourses et l'insertion professionnelle des jeunes dans la vie active.

2.- Octroi des bourses.

La Sous-Commission a modifié ce texte et a retenu ce qui suit:

"Il importe au plus haut point de soutenir le service des bourses et de sélectionner et de l'étoffer du personnel ad hoc. Ce service doit veiller scrupuleusement aux critères arrêtés par le Gouvernement. Il est bon de souligner que la distribution de bourses doit tenir compte de l'orientation du candidat, de ses aptitudes et de ses performances. Ainsi l'enseignement supérieur et universitaire sera établi en fonction d'une plus grande échelle des besoins nationaux et de la justice sociale".

3.- L'insertion professionnelle des jeunes diplômés dans la vie active.

En ce qui concerne cet aspect, la Sous-Commission a recommandé que les pouvoirs publics et le secteur privé puissent permettre une intégration effective de ces jeunes diplômés et leur offrir un cadre de travail susceptible de favoriser une formation permanente au cours de leur carrière.

Modification:

Le terme "nous pouvons" est remplacé par "nous acceptons".

Les adjectifs: "d'un tel subalterne ou d'un tel cadre moyen ou supérieur" ont été supprimés.

La phrase: "la sensibilisation du secteur privé n'est pas non plus à négliger" est formulé ainsi: "la sensibilisation du secteur privé ne doit pas être négligée".

Modification:

"Celle-ci devra mener une action concrète susceptible d'intégrer nos jeunes sortants dans les unités de production, dans le développement rural, industriel et artisanal". Ce passage est formulé comme suit: "ce dernier doit accepter d'intégrer nos jeunes sortants dans les unités de production, dans le développement rural, industriel et artisanal".

Le quatrième paragraphe a été supprimé.

3.- Annexe III

Cette annexe qui recommande la création d'un Conseil National de Recherche Scientifique et Technique a été adopté sans modifications.

.../...

Il est à préciser que ce Conseil aura pour but de:

- coordonner toutes les activités scientifiques
- d'en inventorier les priorités
- de déterminer la politique scientifique du pays
- de présenter ses avis sur les droits d'auteur, les publications, etc...
- de veiller à ce que les résultats de la recherche profitent plus au pays qu'à l'étranger.

III.- DIVERS.

Le point qui a été soulevé est celui du statut des enseignants rwandais. A ce sujet le Président de la Sous-Commission a précisé que le projet a été soumis aux autorités et souhaite que ce statut particulier du corps enseignant soit mis sur pied. Et il estime que c'est un moyen efficace qui permettra un meilleur contrôle de l'enseignement, son évaluation et favorisera son rendement. Ce statut n'est pas d'ailleurs incompatible avec l'administration centrale, puisqu'il existe d'autres statuts qui ne relèvent pas nécessairement de la pyramide administrative mais qui cadrent avec la politique générale du pays.

La séance commencée à 10 heures 10 s'est terminée à 16 heures 20.

Le Président de la réunion
Militant MUTEEMBEREZI Pierre Claver,
Ministre de l'Education Nationale

Le Rapporteur
Militant Aloys BIGILIMANA



COMPTU-RENDU DE LA REUNION DE LA SOUS-COMMISSION DES
AFFAIRES EDUCATIONNELLES, TENUE LE 17 MAI 1977

Comme la réunion était prévue le 18 mai, quelques raisons ont amené les membres de la sous-commission de l'anticiper et de la mettre le 17 mai 1977. Et c'est à 9 heures 30' qu'a eu lieu cette réunion au siège de la Permanence du M.R.N.D.

Participaient à cette réunion :

- MUTEMBEREZI Pierre Claver, Responsable de la sous-commission des Affaires Educationnelles et Président de la réunion;
- Lt.-Colonel NTIBITURA Bonaventure, Directeur de l'Oprovia;
- HATUNGIMANA Callixte, Vice-Recteur de l'U.N.R.;
- Madame NTAHOARI NYIRAKAROMBA Béatrice, Chef de Division au Ministère des Affaires Sociales et du Mouvement Coopératif;
- Docteur HABIMANA Alphonse, Fonctionnaire Permanent, chargé des Affaires Sociales;
- BIGILIMANA Aloys, Fonctionnaire Permanent, chargé des Affaires Educationnelles et rapporteur.

Procédant à l'ouverture de cette réunion, le Président a participé de s'entendre d'abord sur la méthode de travail. En vue, les membres ont adopté une méthode de travail tel procédé, en effet, a permis d'analyser le tel procédé, et d'en dégager les points de la Commission des Affaires

Rwandaise de l'Edu-
ce avec intérêt
s suivant

Cette idée n'implique pas nécessairement que la définition de la politique rwandaise d'éducation doit se baser seulement sur le plan socio-économique, il faut qu'elle favorise l'ouverture vers l'extérieur, car l'enfant formé sera un agent productif dans son pays comme il peut l'être en dehors de celui-ci. S'agissant de la définition de la politique rwandaise d'éducation, il a été relevé qu'il est difficile de trouver une politique éducative générale et permanente étant donné que la politique éducative change suivant l'évolution socio-économique, culturelle et politique d'un pays. C'est pour cette raison que la politique actuelle de notre pays doit nous permettre de mettre sur pied un système éducatif y afférent.

Les participants ont fait remarquer que l'auteur du document en question a mis l'accent seulement sur trois types de finalités à déterminer une politique rwandaise d'Education:

- 1°) La formation professionnelle tendant vers la spécialisation;
- 2°) La formation morale;
- 3°) La formation civique, et ils ont souligné la nécessité de tenir compte de la formation générale pour que le savoir du jeune rwandais soit réellement complet et intégré. Ils ont, donc insisté à ce que la formation professionnelle, voire même la spécialisation aille de pair avec la formation générale de manière à nous fournir des cadres compétents tant sur le plan technique que sur le plan littéraire.

Abordant l'aspect historique de l'Education au Rwanda, un membre a fait remarquer à l'auteur du document qu'il était plus objectif de ne pas méconnaître les bienfaits de la 1ère République en matière éducative, cependant l'auteur du document a bien précisé qu'il reconnaît les bienfaits et les résultats tangibles de la 1ère République en ce qui concerne l'Education, mais que la deuxième République tente de restructurer et même de corriger l'ancien système de l'enseignement classique pour l'adapter aux exigences socio-économique, politique et culturelle du moment. C'est dans ce sens que la deuxième République insiste entre autres sur les points suivants :

- 1°) Définition de la politique générale de l'éducation;
- 2°) Recherche et définition des objectifs pédagogiques et spécifiques d'un enseignement favorisant le développement national;
- 3°) Détermination d'une structure cohérente de cet enseignement à tous les échelons;
- 4°) Planification et programmation de l'Education en dépendance de la planification nationale;
- 5°) Un système éducatif capable de former un citoyen rwandais de manière à lui permettre d'être utile à lui-même et à la société, donc une pédagogie réaliste et prospective.

.../...

Par ailleurs, elle insiste sur l'importance de l'éducation de base solide qui a comme finalité l'intégration de l'enfant dans son milieu social. Et surtout que la politique éducationnelle de notre pays doit viser la formation de l'individu capable de participer utilement et efficacement au développement général de son pays.

S'agissant de l'éducation populaire, laquelle implique l'éducation fonctionnelle, un membre de la sous-commission a suggéré que ce chapitre soit examiné par la sous-commission des Affaires Sociales sans toutefois négliger les apports et la concertation de la sous-commission des Affaires Educationnelles.

Par le souci de rendre le document plus précis et plus ramassé, la sous-commission a établi un plan suivant:

- a) Education familiale
- b) Epoque coloniale
- c) Après l'indépendance
- d) Et comment faire alors ?
- e) Education populaire
- f) Education formelle (systématisée).

Le plan précédent a amené les membres de la sous-commission à supprimer et à ajouter quelques éléments au texte. Notons la suppression des phrases suivantes:

"Il est manifeste que notre pays veut rompre à tout prix avec une formation sans objectifs pédagogiques et spécifiques, sans conception éducationnelle et sans politique générale bien déterminée".

Le motif de cette suppression a été que la politique éducationnelle s'adapte à l'évolution politique et que l'époque coloniale du pays et celle de la 1ère République jouissaient de leur politique éducative soutenue par ses objectifs pédagogiques.

"Sans qu'il soit toujours facile de distinguer les causalités respectives dans la complexité des interactions du domaine socio-économique et culturel".

Cette phrase s'apprêtait à une certaine ambiguïté. La même suppression s'est faite pour certains passages aux pages 2, 4, 6, 7 et à partir de la page 13 jusqu'à la fin du document présenté.

Ajoutes:

Chapitre I : Considération générale à la place de l'introduction.

Le terme "accompagne" a été remplacé par "constitue le moteur".

- De même le terme "éducation politique" a été remplacé par "l'éducation civique". Ceci parce que la formation politique est plus restreinte que la formation civique qui est globale.

.../...

- Le terme "tendance" est remplacé par "structure", ce dernier étant approprié sur le plan sociologique.

La sous-commission a conclu que la politique rwandaise de l'Education doit être déterminée par quatre finalités à savoir:

- 1°) La formation professionnelle et technique
- 2°) La formation morale
- 3°) La formation civique
- 4°) La formation générale.

Elle a souligné que de telles finalités rejoignent les objectifs nous assignés par le Manifeste du M.R.N.D. en matière éducative.

Après avoir précisé les grandes lignes de ce que doit être la politique rwandaise de l'éducation, la sous-commission a examiné le IIème chapitre c'est-à-dire la recherche des objectifs pédagogiques spécifiques susceptibles de la rendre opérationnelle. Comme au premier chapitre, après la lecture, les observations suivantes ont été relevées:

- Les considérations générales sur les objectifs pédagogiques ont été modifiées (voir page 1, 2 et 3 du document déjà analysé).
 - La sous-commission a jugé bien que l'intérêt du document porte essentiellement sur les objectifs que nous précise le Manifeste du M.R.N.D.:
- 1° Rationnaliser la carte scolaire, c'est-à-dire répartir équitablement les établissements d'enseignement dans toutes les régions du pays.
 - 2° Orienter l'enseignement et l'éducation de la jeunesse de façon à permettre à celle-ci de s'installer dans le système de production ou de poursuivre la formation conformément à la vocation de chacun et aux besoins de la Nation.
 - 3° Former des hommes consciencieux, tout aussi aptes au travail manuel qu'au travail intellectuel.
 - 4° Créer des conditions appropriées pour favoriser et encourager le perfectionnement des connaissances et la recherche scientifique dans tous les domaines.
 - 5° Créer des écoles populaires dans les secteurs des communes, ainsi que dans toutes les entreprises et sur les chantiers, écoles destinées à l'amélioration professionnelle de chacun en vue d'une plus grande production du secteur concerné.

Abordant l'aspect concernant la rationalisation de la carte scolaire, la sous-commission a recommandé à l'auteur du document de vérifier les tableaux présentés de manière à éviter une fausse information et à permettre une interprétation plus ou moins exacte.

.../...

Pour ce faire, il faudra tenir compte de la population scolarisable et de la population scolarisée. Pour faire ressortir la nécessité de répartir les écoles à travers tout le pays, un membre a fait remarquer qu'il sera difficile de supprimer l'inégalité étant donné le nombre inégal de la population de chaque Préfecture et l'effort déployé des parents dans les différentes communes du pays.

Toutefois, il a été précisé qu'il s'agit non pas de l'identité, mais d'une recherche proportionnelle des chances pour chaque jeune rwandais d'avoir accès à l'enseignement. Tout en reconnaissant la pénurie des écoles dans certaines régions du pays, la sous-commission a recommandé une action politique vigoureuse, directe et accrue des autorités communales de sensibiliser, conscientiser et mobiliser la population en vue de construire ou d'accroître le nombre des écoles primaires, post-primaires et secondaires et que l'Etat intervienne pour soutenir une telle action par la fourniture du matériel didactique approprié et des équipements nécessaires.

S'agissant de l'auto-financement de l'école, le Président de la sous-commission a demandé dans quel sens cet auto-financement est envisagé. L'auteur a précisé qu'il consiste à ce que les écoles réalisent des recettes qui répondraient à certains besoins de ces écoles grâce, par exemple, aux travaux pratiques. Un autre membre a souligné qu'il serait très difficile que les écoles s'auto-financent mais qu'il convient, au contraire, de parler de l'investissement scolaire. L'idée d'investissement scolaire a été acceptée par les membres de la sous-commission. Par ailleurs, il a été recommandé à l'auteur du document de considérer comme maîtres qualifiés de l'enseignement primaire, les EAP, EMA, D4, D5 et D7.

Chapitre III : La définition du système éducatif à tous les niveaux.

L'auteur a expliqué directement le contenu du 3ème chapitre c'est-à-dire la définition du système éducatif à tous les niveaux (primaire, post-primaire, secondaire et supérieur) en précisant certains aspects essentiels:

- la détermination de l'âge d'entrée scolaire pour le niveau primaire
- la structure de l'enseignement primaire et celle de l'enseignement secondaire
- les finalités de l'enseignement supérieur de nos 3 institutions à savoir l'Université, I.P.N., E.S.M.

Finalement, tout en reconnaissant le travail accompli par l'auteur du document, un membre a suggéré qu'étant donné les résolutions prises par le Gouvernement sur la réforme de l'enseignement, il n'était plus nécessaire d'examiner ce 3ème chapitre.

.../...

Cependant la sous-commission a recommandé que le responsable de ladite sous-commission puisse fournir ces résolutions pour permettre à l'auteur du document de constituer un dossier technique complet qui tienne compte des décisions gouvernementales et du plan quinquennal. La même décision a été prise pour le chapitre IV relatif à la planification et à la programmation.

Quant au chapitre V relatif à l'Education populaire, la sous-commission des Affaires Educationnelles a jugé bon de confier cette étude à la sous-commission des Affaires Sociales.

Bref, pour clore les chapitres III et IV, un membre a déploré le fait que les étudiants de l'enseignement secondaire et supérieur sont désœuvrés pendant les grandes vacances et vont de ville en ville au lieu de se rendre utiles dans leurs familles. Pour cela, la sous-commission a exprimé le souhait que les fonctionnaires permanents chargés des Affaires Sociales, Culturelles et Educationnelles, Jeunesse, Education Physique, Sport et Loisirs établissent un calendrier scolaire qui puisse permettre à ces étudiants de participer à l'effort général de développement de notre pays pendant cette période. Par exemple: la participation aux activités de production agricole et de l'infrastructure soit scolaire, soit routière, la participation aux activités des centres sociaux de développement, et aux activités culturelles au niveau préfectoral ou communal.

Chapitre VI : Création du Conseil National de Recherche Scientifique et Technique.

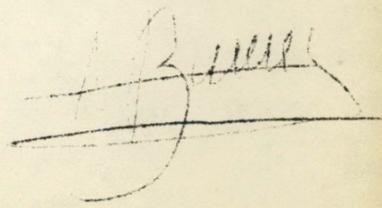
Le Président de la sous-commission a fait savoir que le projet pour la création du centre de recherche scientifique et technique est à l'étude. Cependant, vu la nécessité et l'importance de cet organe coordinateur, la sous-commission a exprimé le souhait de le voir opérationnel de nature à regrouper et rentabiliser toutes les activités de recherche scientifique qui se font dans le pays et à déterminer une politique scientifique saine de contrôle et de coordination. Les membres de la sous-commission ont insisté sur la législation des droits d'auteur, la mise sur pied d'une bibliothèque nationale et la publication.

La réunion s'est terminée à 16 heures 35 minutes.

Le Responsable de la sous-commission
des Affaires Educationnelles
Militant MUTEMBEREZI Pierre Claver

Le Rapporteur

Militant Aloys BIGILIMANA



/A.M/ND.F/

REPUBLIQUE RWANDAISE
PERMANENCE DU M.R.N.D.
B.P. 1055 KIGALI.-

Kigali, le 15 Novembre 1977.-

N° 486 /001.007.-

Objet: Transmission
du Document sur la
Définition de la Politique
Sociale au RWANDA.-

Militantes et Militants, Membres de la
Commission des Affaires Sociales,
Culturelles et Educationnelles

Militante,
Militant,

J'ai l'honneur de vous transmettre le
document sur la "Définition de la Politique Sociale au RWANDA".

Je vous l'envoie à temps pour vous
permettre de l'étudier à l'aise afin que votre participation aux
travaux de la commission soit plus active.

La date de la réunion de la Commission
vous sera communiquée prochainement.

Veillez agréer, Militante, Militant,
l'assurance de ma considération distinguée.

Pour le Président de la Commission des
Affaires Sociales, Culturelles et
Educationnelles en mission,
Le Vice-Président
NTIBITURA BONAVENTURE
Lieutenant-Colonel.-

En copie pour information à :

-- Son Excellence Monsieur le
Président-Fondateur du M.R.N.D.
KIGALI.-

-- Monsieur le Secrétaire Général
du M.R.N.D.
KIGALI.-



DEFINITION DE LA POLITIQUE SOCIALE AU RWANDA.

I.- INTRODUCTION.

La détermination de la politique sociale au Rwanda repose essentiellement sur la recherche des solutions aux problèmes vitaux qui se posent au bien-être de sa population.

Pour ce faire, un regard rétrospectif est nécessaire pour recouvrer les valeurs noyées et les situer dans le présent, en vue des actions que la Nation doit mener pour que ce bien-être soit profitable à tous, mais spécialement aux populations les plus défavorisées.

En fait, dans l'histoire de notre pays, le Rwanda a dû passer des périodes où sa population vivait en chasseurs nomades à la recherche de leur nourriture soit d'origine végétale (racines, graines, fruits, légumes, etc...) soit d'origine animale en traquant des animaux terrestres ou aquatiques.

Les innovations, comme l'agriculture, la domestication des animaux, la poterie, la vannerie, le tissage, la forge, la tannerie, le travail de bois, la construction des maisons, le sens de la propriété privée, sont venues révolutionner les modes de vie en imposant des perpétuels changements jusqu'à nos jours.

A travers tout ce passé, le rôle joué par les "grandes familles" était considérable, en particulier en ce qui concerne l'exploitation des terres: plus d'épouses, partant plus d'enfants, signifiait plus de main d'oeuvre, plus de force, plus de richesse, plus de sécurité, plus de pouvoir politique. De là, tout le contenu social rwandais depuis l'organisation familiale jusqu'à l'organisation du travail, des sports et des loisirs dans la discipline et la solidarité.

En ce qui concerne l'organisation familiale, tous les membres de la "grande famille" vivaient regroupés autour du chef clanique, s'entraidaient et contribuaient, sur différentes formes, à la "socialisation de l'enfant", notamment au moyen des devinettes "ibisakuzo" et des légendes "imigani" par lesquelles lui étaient transmises la sagesse, la culture, la philosophie et les traditions rwandaises en vue de le préparer à ses responsabilités futures.

.../...

L'enfant étant considéré comme une garantie de la perpétuité de la famille, un appui en cas de maladie, de détresse ou de vieillesse, sa valeur était fonction du sexe le plus apte à assurer cette mission sociale.

C'est ainsi que le sexe masculin était préféré au sexe féminin, avec le désir des parents de voir leurs enfants réaliser des ambitions qu'ils n'ont pu réaliser eux-mêmes. Ce désir se reflète dans les noms donnés aux enfants, dans les tâches leurs assignées ainsi que dans certaines pratiques et rites y afférents, tels que le port d'amulettes en vue de garantir la virilité du garçon, la fécondité de la fille, les meilleures chances dans la vie, etc... Ainsi donc, il ne s'agissait pas seulement d'avoir beaucoup d'enfants, mais des enfants éduqués et socialement potentiels *de contribuer à l'épanouissement de la famille.*

Quant à l'organisation du travail, des sports et des loisirs, celle-ci consistait en la distribution des tâches entre l'homme et la femme et entre les enfants selon qu'ils sont garçons ou filles.

Ainsi l'homme, chef de la famille, s'occupe des travaux de force, de responsabilité ou de risque, tels que le défrichement, l'abattage d'arbres, la forge, la construction; il garde le bétail, gère le patrimoine familial et accomplit les rites religieux; c'est lui qui organise la vie politico-administrative et qui se livre à la guerre.

La femme cumule les travaux domestiques, l'éducation des enfants et les travaux de l'agriculture depuis le labour jusqu'à la gestion des récoltes. Elle ne participe aux affaires publiques que discrètement comme conseillère fidèle et incontestée dans les décisions de son mari. Elle ne s'adonne à aucune activité sportive et ses loisirs sont limités aux travaux de tressage, de vannerie et de perlage pendant que l'homme, les jeunes gens en particulier, fait des compétitions de tir à l'arc, de saut en hauteur, de combat sans armes, etc... avec comme loisirs le jeu de l'"igisoro" et des veillées animées "igitaramo", tous deux conçus pour mieux développer les facultés mentales et socialiser davantage la personne.

Les enfants, selon qu'ils sont garçons ou filles, sont initiés dès le bas-âge aux activités du père ou de la mère.

De cet aperçu historique, les faits saillants et les conclusions qui s'en dégagent nous montrent que depuis le passage du nomadisme à la sédentarisation les structures familiales s'affermissent dans la société agricole, non seulement en raison d'un niveau économique plus élevé, mais surtout en raison de l'élaboration d'une organisation sociale de la famille par l'intermédiaire du système clanique et patriarcal. La sécurité se trouve renforcée par le développement de la "grande famille" qui a comme responsabilité primordiale, l'éducation, la protection et la discipline des jeunes.

L'autorité et l'influence de la famille sont très grandes en ce domaine et le contrôle exercé par les aînés sur les jeunes est fort coercitif. La "grande famille" ayant besoin de tous ses membres pour subsister, la participation aux entreprises de la communauté a un caractère collectif et non individuel. L'entre-aide, basée sur cette grande solidarité clanique est obligatoire dans diverses circonstances de la vie familiale et sociale (Umuganda, ubudehe, intwercerano, soins précieux aux vieillards, aux orphelins, aux malades mentaux, aux handicapés physiques, etc...).

Il y a lieu de souligner cependant que les cultures, les religions et les normes sociales des puissances étrangères, parfois mal comprises, tout en apportant des éléments positifs à notre développement socio-économique, tels que la scolarisation, les services de santé, le travail salarié, l'urbanisation, les moyens de communication adéquats, etc... ont été aussi des facteurs de changement de nos structures sociales et de la conception de nos valeurs.

Cette violence faite à nos mentalités par ces influences étrangères ~~est~~ eu sur la société rwandaise d'aujourd'hui, dans certains cas, un effet destructeur, tels que l'inadaptation et la délinquance juvénile, la prostitution et le banditisme, etc...

Ce bref panorama nous met donc devant des réalités positives, toutefois la description de la société traditionnelle rwandaise permet de comprendre qu'il n'existait pas une politique sociale élaborée; il suffit de songer, à titre d'exemple, aux différentes inégalités sociales, à l'insouciance des autorités pour le bien collectif, etc... d'où la nécessité de concevoir une politique sociale appropriée à la société rwandaise actuelle en pleine mutation.

II.- DEFINITION.

D'une façon générale, la politique sociale est l'ensemble des mesures prises pour promouvoir le développement social, c'est-à-dire pour élever de façon continue le bien-être d'un peuple.

Cette politique vise l'auto-suffisance pour l'auto-développement des individus et de la communauté.

Les objectifs à atteindre sont:

- l'augmentation de la production
- l'accélération du progrès technique
- l'amélioration constante des conditions de vie et de travail
- l'accessibilité ~~de tous~~ aux biens et aux services essentiels au développement de la personne et de la société.

.../...

La politique sociale est donc fondamentalement axée sur l'élévation du niveau de vie, sur l'égalité des chances, sur la répartition équitable du revenu national et sur la primauté des intérêts collectifs aux intérêts individuels.

C'est dans cette perspective que l'organisation de la politique sociale embrasse les domaines suivants.

III.- DOMAINES D'INTERVENTION.

- 1.- Famille : Organiser et protéger la famille.
- 2.- Education : Promouvoir et développer la formation des jeunes et des adultes.
- 3.- Santé : Promouvoir et protéger la santé de la population.
- 4.- Emploi : Créer l'emploi et assurer la sécurité sociale.
- 5.- Administration: Organiser, coordonner, gérer et évaluer les services.

L'action menée dans ces différents domaines n'a pas été toujours couronnée de succès. En effet, nous passons de l'organisation traditionnelle à une organisation qui répond aux nouveaux besoins de la société rwandaise transformée. Nous sommes encore confrontés à divers problèmes tels qu'une démographie galopante avec ses problèmes complexes (terre, habitat, enseignement, nutrition, chômage, etc...) mauvaises conditions d'hygiène, manque de coordination des services.

Tel que cela apparaît dans les objectifs à atteindre, la situation sociale au Rwanda se trouve à une phase critique qui commande la mise en route de programmes pertinents et novateurs pour y faire face. C'est pourquoi nous proposons les méthodes d'approche suivantes.

IV.- METHODES D'APPROCHE.

1. Education populaire.

1.1. Orientation:

Cette éducation doit être conçue de façon à permettre aux bénéficiaires d'être des hommes engagés dans la lutte contre l'ignorance, la maladie et motivés pour travailler au relèvement du standing de vie de leurs familles.

1.2. Activités:

- Alphabétisation fonctionnelle
- Animation agro-pastorale et artisanale
- Education civique et culturelle
- Education familiale.

.../...

1.3. Moyen d'action:

Création des écoles populaires.

2. Soins de santé de base.

2.1. Orientation:

Les soins de santé de base doivent comprendre l'organisation d'une médecine intégrale de masse, davantage axée sur les groupes les plus vulnérables: les enfants, les mamans et les travailleurs.

2.2. Activités:

- Education sanitaire et nutritionnelle de la population
- Protection de la mère et de l'enfant.
- Planning familial
- Lutte contre les maladies transmissibles.
- Protection de l'environnement
- Activités curatives.

2.3. Moyen d'action:

Création et augmentation des centres de santé.

3. Création d'emploi.

3.1. Orientation:

La création d'emploi doit viser la promotion et l'encouragement de différents types d'entreprises de développement socio-économiques.

3.2. Activité:

Implantation des industries variées en milieu rural et urbain.

3.3. Moyen d'action:

Décentralisation des entreprises de développement socio-économiques dans les zones rurales.

4. Promotion et développement des coopératives.

4.1. Orientation:

Les coopératives doivent se concevoir comme un système d'organisation qui favorise l'entraide et la solidarité entre les individus et les collectivités.

4.2. Activités:

- Organisation et soutien des associations coopératives.
- Législation en matière coopérative.

4.3. Moyen:

Régionalisation des coopératives agricoles et artisanales dans les zones rurales qui favorisent le commerce intérieur, l'approvisionnement en biens d'équipement et de consommation.

.../...

7.2. Activité:

Organisation des services d'enregistrement et d'orientation.

7.3. Moyen:

Centres d'accueil.

8. Associations spécialisées.

8.1. Orientation:

Ces associations doivent se concevoir au niveau des jeunes, des femmes et des travailleurs, dans le but de constituer un instrument permanent de mobilisation d'une part, et de sauvegarde de la qualité professionnelle d'autre part.

8.2. Activités:

Programmes d'encadrement et de formation.

8.3. Moyens:

- Associations des jeunes
- Associations des femmes
- Associations professionnelles.

9. Développement des moyens de communication.

9.1. Orientation:

Ces moyens de communication doivent être conçus pour faciliter l'échange d'informations, les contacts, les transports et les échanges des produits commerciaux aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur du pays.

9.2. Activités:

- Mettre à la portée de la population des journaux, des brochures, des postes de radio et des films cinématographiques éducatifs.
- Organisation d'une liaison suffisante et régulière entre les préfectures et les communes par bus, avions, postes et téléphones.
- Collecte, stockage et distribution des produits vivriers et commerciaux.

9.3. Moyens:

- Promouvoir et développer les mass média.
- Développer et augmenter les moyens de transport des biens et des personnes.
- Encourager et étendre les activités de collecte, de stockage et de distribution.

.../...

10. Formation du personnel.

10.1. Orientation:

La formation du personnel doit permettre au pays de disposer d'une élite techniquement capable, moralement équilibrée et soucieuse des intérêts de la Nation.

10.2. Activité:

Mettre sur pied des programmes adaptés aux réalités nationales.

10.3. Moyens:

- Formation générale
- Formation professionnelle
- Formation morale et civique
- Formation permanente.

V.- CONCLUSION.

Le succès de cette politique sociales, telle que définie, dépendra indiscutablement d'une planification rigoureuse à la fois réaliste et réalisable du point de vue économique, technique et opérationnel.

L'exécution doit donc se fonder sur ces éléments et faire un meilleur usage possible des ressources humaines, matérielles et financières disponibles. D'où la nécessité d'une recherche opérationnelle dans tous les secteurs du développement social et économique, en vue d'une meilleure rationalisation de nos moyens pour une meilleure satisfaction des besoins de notre population.

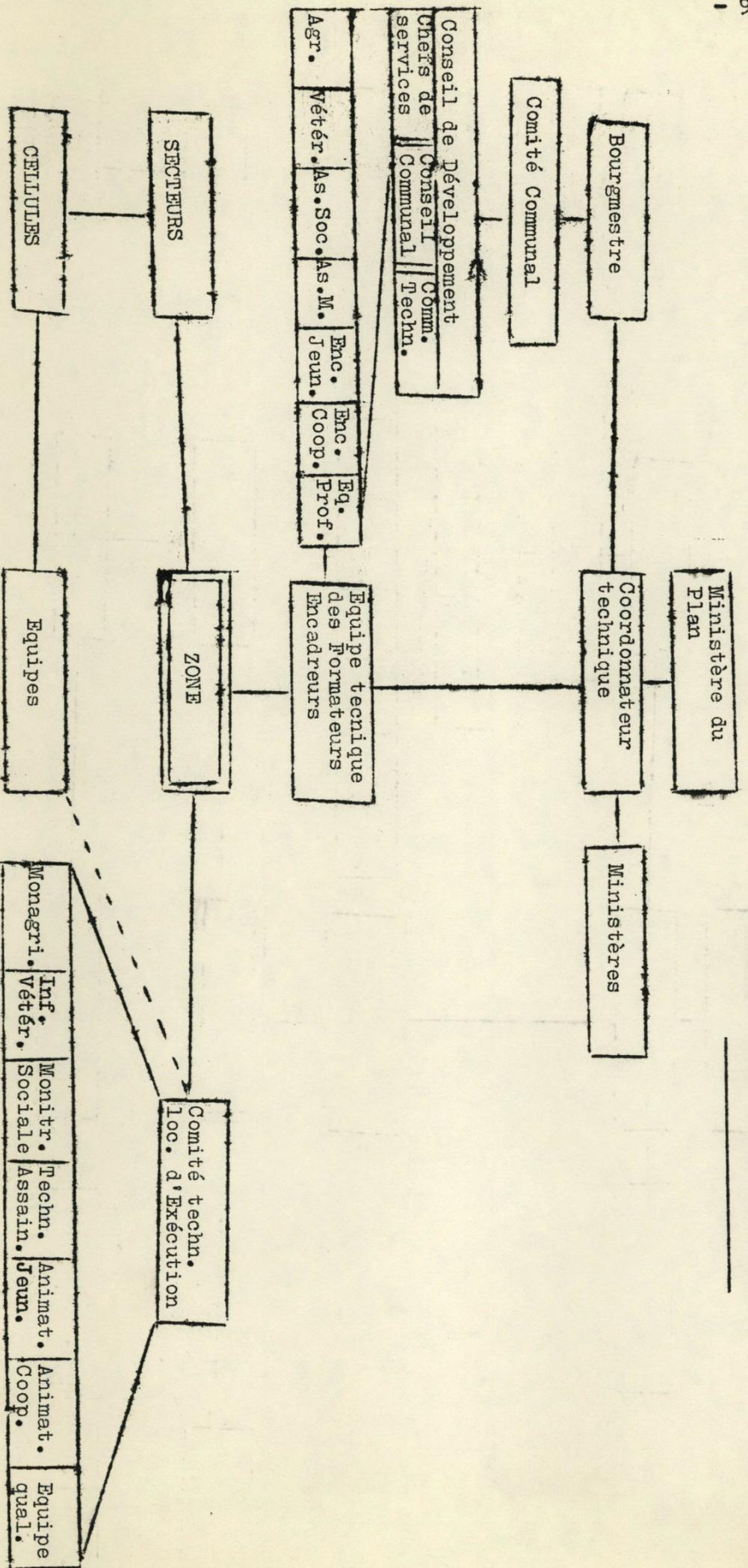
En outre l'étude des données de base sûres est indispensable, afin d'éviter d'entreprendre des efforts prématurés qui seraient voués à un regrettable échec.

En accord avec ses exigences l'exécution doit s'inspirer des quatre étapes suivantes:

- 1.- Etablissement d'un programme unique par une commission ad hoc, à partir des programmes déjà existants.
- 2.- Recensement des possibilités en infrastructures d'accueil, en matériel logistiques, en moyens de déplacement et en personnel.
- 3.- Formation du personnel.
- 4.- Démarrage des activités dans les communes remplissant les conditions de factibilité.

La stratégie de mise en oeuvre réside dans la création d'un centre d'orchestrement et de rayonnement de ces différentes activités à l'échelle communale "Centre Social de Développement et de Formation Permanente" dont l'organigramme du fonctionnement politico-administratif est reproduit ci-après.

ORGANIGRAMME DU FONCTIONNEMENT POLITICO-ADMINISTRATIF DU CENTRE SOCIAL DE DEVELOPPEMENT ET DE FORMATION PERMANENTE.



EXPLICATION SOMMAIRE DE L'ORGANIGRAMME.

Notre point de départ dans l'élaboration de cet organigramme, est que l'action sociale doit répondre aux besoins de la population à travers l'organisation politique et administrative en place, moyennant l'agencement nécessaire des structures pour les rendre plus opérationnelles.

Ainsi, le secteur étant trop petit pour former un cercle d'opérations rationnel, 3 à 4 secteurs constituent l'unité opérationnelle des activités: la zone. C'est ainsi que la Commune comptera 3 à 4 zones d'activités.

Au niveau de la zone, opère "l'équipe technique des Formateurs-Encadreur" qui sont les chefs des différents services dans la Commune et dont le rôle primordial est la formation permanente des messagers auprès de la population: Responsables des Secteurs, Comités de Cellules et personnel de base.

A la tête de chaque zone, se place un responsable technique choisi parmi l'équipe des "Formateurs-Encadreur".

A l'échelle communale, est nommé un "Coordonnateur technique" dépendant du Ministère du Plan, qui est en confrontation permanente avec le Bourgmestre, coordonnateur administratif, et avec les différents Ministères.

Le Bourgmestre ^{et} avec le Comité Communal, agissent en qualité de conseillers et d'animateurs principaux; et ~~ensemble~~ avec le "Coordonnateur technique", ils soumettent les besoins exprimés par la population au Conseil de Développement qui les étudie dans le cadre du plan national de développement et qui prend les décisions pour lesquelles les chefs de services doivent programmer les activités au niveau de la zone.

Les activités programmées sont exécutées au niveau des cellules des secteurs composant la zone, mais la cellule étant trop grande pour l'efficacité de l'action (50 à 100 familles), elle est subdivisée en 5 équipes opérationnelles de 10 à 20 familles, avec chacune un membre du Comité de Cellule comme chef d'équipe.

Sur le terrain, les équipes travaillent avec le personnel de base "comité technique local d'exécution" pour la réalisation des activités programmées au niveau de la zone.

A ce sujet, il est fort souhaitable qu'un centre pilote soit mis en route dans la zone peri-urbaine de Kigali sous l'égide du M.R.N.D.

=====